

Les collines du Maine (N°8)



UP8-00 Un paysage animé par les collines et le manteau bocager ponctué d'un habitat diffus (Sainte-Suzanne)

Dans le prolongement des corniches des Alpes Mancelles et des Avals, les collines boisées du Maine constituent des promontoires et des repères qui livrent souvent des panoramas spectaculaires sur un paysage bocager bien préservé. Elles délimitent visuellement des plateaux bocagers, aux vallées encaissées, réunis par une entité géographique et culturelle marquée : les Couëvrons (racine celtique signifiant colline boisée). Ce paysage au relief charpenté s'impose par ses crêtes boisées qui marquent les horizons des paysages de l'ouest sarthois et du nord Mayenne. Un bocage de haies denses structure encore les pentes des vallées et les bords de cours d'eau. Sur les crêtes gréseuses, de grands ensembles forestiers amplifient les formes du relief et constituent avec leurs étangs des paysages très attractifs support de nombreux loisirs. Les anciennes cités défensives (Sainte-Suzanne, Sillé-le-Guillaume...) ou carrefours urbains (Evron, Jublains) implantées en nid d'aigle les grands couloirs paysagers délimités par les crêtes (ou au cœur d'un bassin pour Evron) constituent aujourd'hui des éléments patrimoniaux marquant de ce paysage. A la charnière entre les Alpes Mancelles, la champagne sarthoise et la vallée de la Mayenne, l'architecture mélange les styles, les époques, et les matériaux (entre ardoise et tuile plate, entre roussard et granite...).

Si les activités agricoles et sylvicoles sont encore très présentes et dynamiques sur le territoire, les paysages sont également marqués par de grandes carrières et leurs infrastructures qui jalonnent la voie ferrée. Evron et Sillé-le-Guillaume constituent les principaux pôles urbains qui concentrent les activités et les développements urbains pavillonnaires, relayés au nord par Villaines-la-Juhel qui constitue la transition urbaine dynamique entre les collines du Maine et la corniche de Pail. Plusieurs parcs éoliens constituent des repères importants du paysage au nord des collines du Maine.

Pour en savoir plus sur l'unité dans son contexte régional

« Pays profond (paysages ruraux) » (lien vers article représentations culturelles régionales)

La famille de paysage : les paysages montueux



1- Des promontoires urbains ouvrant des panoramas sur une chaîne de collines boisées qui marquent l'horizon d'un paysage de bocage dense (Sainte-Suzanne)



2- Des bourgs très espacés dans le bocage et qui présentent un riche patrimoine caractérisant souvent leur silhouette (Montourtier)



3- Des crêtes boisées qui marquent l'horizon et un bocage encore dense qui alterne pâtures et cultures (Saint-Pierre-sur-Orthe)



4- des paysages forestiers exploités qui sont aussi le support d'activités de loisirs et de tourisme (Crissé)



5- Des clochers qui signalent des bourgs compacts masqués par la trame bocagère dans les vallées (Averton)

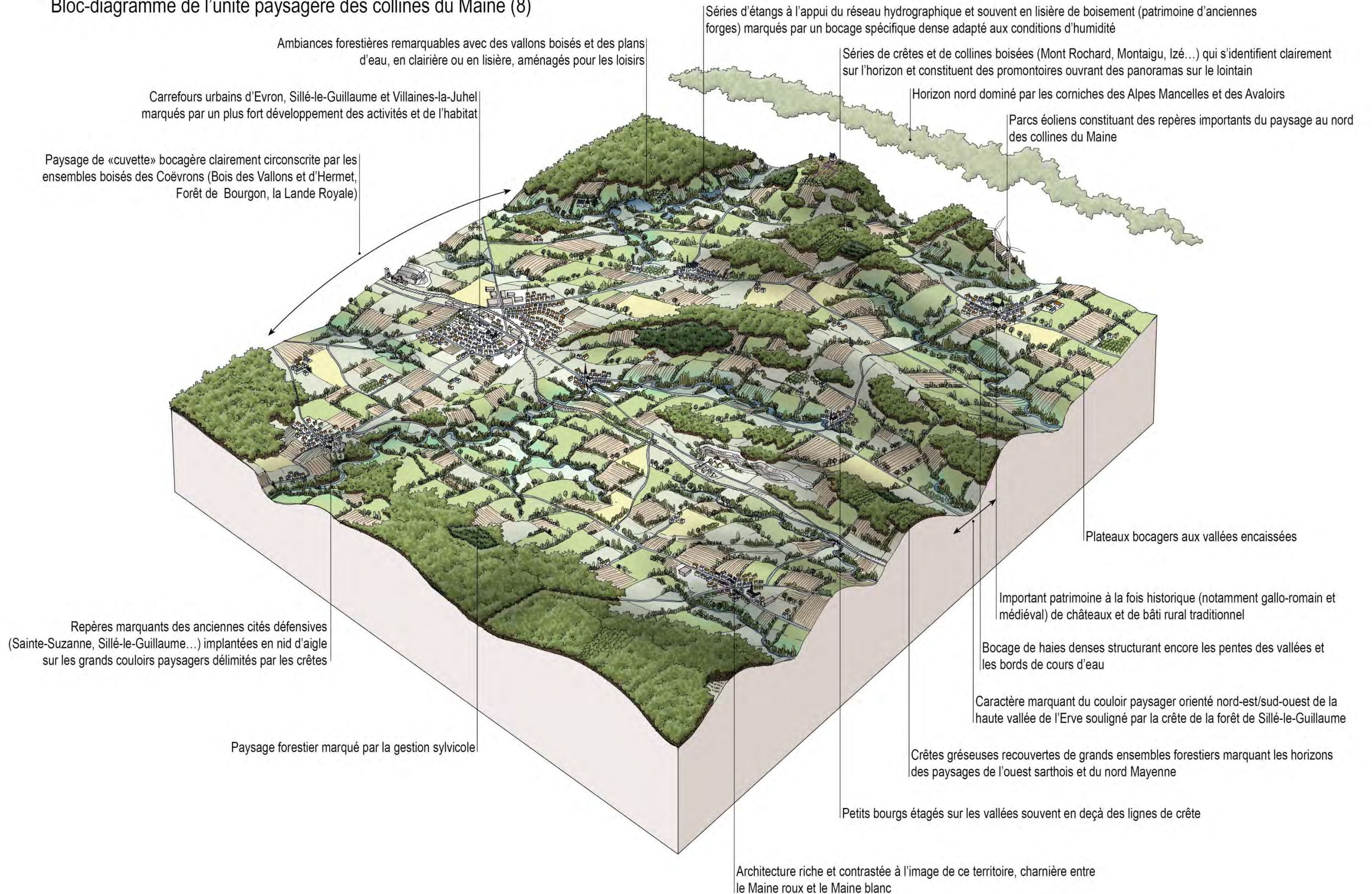


6- Une trame bocagère qui tend à disparaître ou se distend pour les besoins des cultures sur le plateau (Saint-Mars-du-Désert)

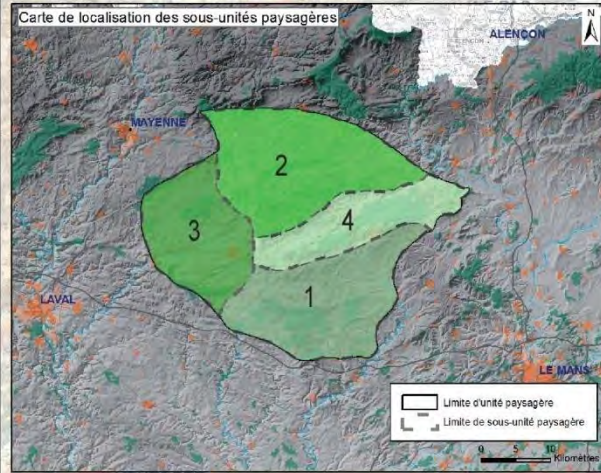


7- Des carrières qui constituent des repères importants dans le paysage : front de taille de la carrière de Voutré depuis (Torcé-Viviers-en-Charnie)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des collines du Maine (8)



Carte de l'unité paysagère des collines du Maine (8)



Les collines du Maine

Dans le prolongement des corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs, les collines boisées du Maine constituent des promontoires et des repères qui livrent souvent des panoramas spectaculaires sur un paysage bocager bien préservé. Elles délimitent visuellement des plateaux bocagers, aux vallées encaissées, réunis par une entité géographique et culturelle marquée : les Couëvrons (racine celtique signifiant colline boisée). Ce paysage au relief charpenté s'impose par ses crêtes boisées qui marquent les horizons des paysages de l'ouest sarthois et du nord Mayenne. Un bocage de haies denses structure encore les pentes des vallées et les bords de cours d'eau. Sur les crêtes gréseuses, de grands ensembles forestiers amplifient les formes du relief et constituent avec leurs étangs des paysages très attractifs support de nombreux loisirs. Les anciennes cités défensives (Sainte-Suzanne, Sillé-le-Guillaume...) ou carrefours urbains (Evron, Jublains) implantés en nid d'aigle, les grands couloirs paysagers délimités par les crêtes (ou au cœur d'un bassin pour Evron) constituent aujourd'hui des éléments patrimoniaux marquant de ce paysage. A la charnière entre les Alpes Mancelles, la champagne sarthoise et la vallée de la Mayenne, l'architecture mélange les styles, les époques, et les matériaux (entre ardoise et tuile plate, entre roussard et granite...).

Si les activités agricoles et sylvicoles sont encore très présentes et dynamiques sur le territoire, les paysages sont également marqués par de grandes carrières et leurs infrastructures qui jalonnent la voie ferrée. Evron et Sillé-le-Guillaume constituent les principaux pôles urbains qui concentrent les activités et les développements urbains pavillonnaires, relayés au nord par Villaines-la-Juhel qui constitue la transition urbaine dynamique entre les collines du Maine et la corniche de Pail. Plusieurs parcs éoliens constituent des repères importants du paysage au nord des collines du Maine.

3 Le bassin d'Evron

- Paysage de «cuvette» bocagère clairement circonscrite par les ensembles boisés des Coëvrons (Bois des Vallons et d'Hermet, Forêt de Bourgon, la Lande Royale).
- Séries d'étangs à l'appui du réseau hydrographique et souvent en lisière de boisement (patrimoine d'anciennes forges) marqué par un bocage spécifique dense adapté aux conditions d'humidité.
- Important patrimoine à la fois historique (notamment gallo-romain avec Jublains), de châteaux et de bâti rural traditionnel.
- Bourgs de plateau implantés le long des ruisseaux et rivières.
- Développement d'activités concentré autour de la voie ferrée (pôle urbain d'Evron, Montsûrs, Carrières Neau).

2 Les collines de Bais

- Séries de crêtes et de collines boisées (Mont Rochard, Montaigu, Izé...) qui s'identifient clairement sur l'horizon et constituent des promontoires ouvrant des panoramas sur le lointain.
- Réseau bocager très préservé se structurant sur les pentes des collines et dans les vallées.
- Petits bourgs nichés dans la partie haute des vallées (fort caractère patrimonial variations dans l'architecture entre le Maine roux et le Maine blanc) mais souvent en deçà des lignes de crête.
- Présence de nombreux parcs éoliens marquant les horizons.

4 La haute vallée de l'Erve

- Caractère marquant du couloir paysager de la Haute vallée de l'Erve souligné par la crête de la forêt de Sillé-le-Guillaume.
- Paysage clairement orienté nord-est/sud-ouest marqué par les crêtes boisées relayées par des lignes de buttes sur lesquelles s'implantent les principaux bourgs patrimoniaux (notamment Sillé-le-Guillaume).
- Réseau bocager bien conservé sur les pentes avec un habitat rural diffus relativement bien préservé du cœur de la vallée jusqu'à mi-pente des coteaux.
- Développement marquant du pôle de Sillé-le-Guillaume et de l'imposante carrière de Voutré à l'appui de la voie ferrée.
- Ambiances forestières remarquables avec vallons boisés et des clairières sur des plans d'eau aménagés pour les loisirs.

1 Les crêtes boisées de Charnie et des Coëvrons

- Paysage de vallons bocagers marqué par les crêtes boisées quasi est ouest sur lesquelles s'implantent les principaux bourgs (effets de promontoires remarquables notamment la cité patrimoniale de Sainte-Suzanne).
- Paysages forestiers de la grande et la petite Charnie refermant les vues autour de vallons intimistes et offrant des vues en belvédère au sud sur le Bas-Maine et la champagne ondulée sarthoise et au nord sur la crête forestière de Sillé-le-Guillaume.
- Transition à l'est vers les paysages de la champagne de Conlie (identité architecturale et matériaux de la champagne sarthoise).

Légende

- Limite de sous-unité paysagère
- Occupation du sol**
- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- ++++ Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale



1. Les limites et continuités paysagères

Les collines du Maine constituent des limites et des horizons très lisibles pour les unités paysagères qui les entourent. Les grandes crêtes boisées sont parfois lisibles de très loin dans le paysage que ce soit depuis la lisière est de la forêt de Mayenne ou depuis les revers de cuestas de Mamers. Ces éléments de relief constituent de fait des limites clairement lisibles quand on accède aux collines du Maine mais aussi des promontoires parfois spectaculaires sur les paysages alentours quand on les quitte. Ainsi, au sud les promontoires forestiers de la Grande et la Petite Charmie constituent les premiers promontoires dominant le Bas-Maine.



UP8-10-01 Promontoire urbain de Saint-Denis-d'Orques dominant le Bas Maine au sud (Saint-Denis-d'Orques)

Au nord, c'est la crête de Villaines-la-Juhel prolongée par le Mont du Saule qui marque de manière assez nette le passage vers les promontoires des grandes corniches forestières du nord de la région.



UP8-10-02 Depuis les collines du Maine, le coteau bocager de Villaines-La-Juhel est surmonté de la silhouette forestière sombre de la Corniche de Pail (Villaines-La-Juhel)

A l'ouest, cette limite nette est relayée par la petite crête de Jublains qui offre un promontoire sur le bassin d'Evron et par les ensembles boisés qui le ceignent.



UP8-10-03 Le site gallo-romain sur la crête de Jublains qui ouvre de larges panoramas sur le bassin d'Evron (Jublains)

A l'est la limite est moins marquée par le relief que la présence d'un bocage dense qui accompagne la vallée de la Vègre à son entrée dans la champagne de Conlie. A l'extrême est de la crête forestière de Sillé-le-Guillaume, en tête de proue de ce grand massif, le bourg de Saint-Christophe-du-Jambet offre des vues en belvédère sur la vallée de la Sarthe.



UP8-10-04 L'extrême ouest de la crête de Sillé-le-Guillaume offre une vue panoramique dominant la vallée de la Sarthe (Saint-Christophe-du-Jambet)

Correspondance avec les atlas de paysages précédents

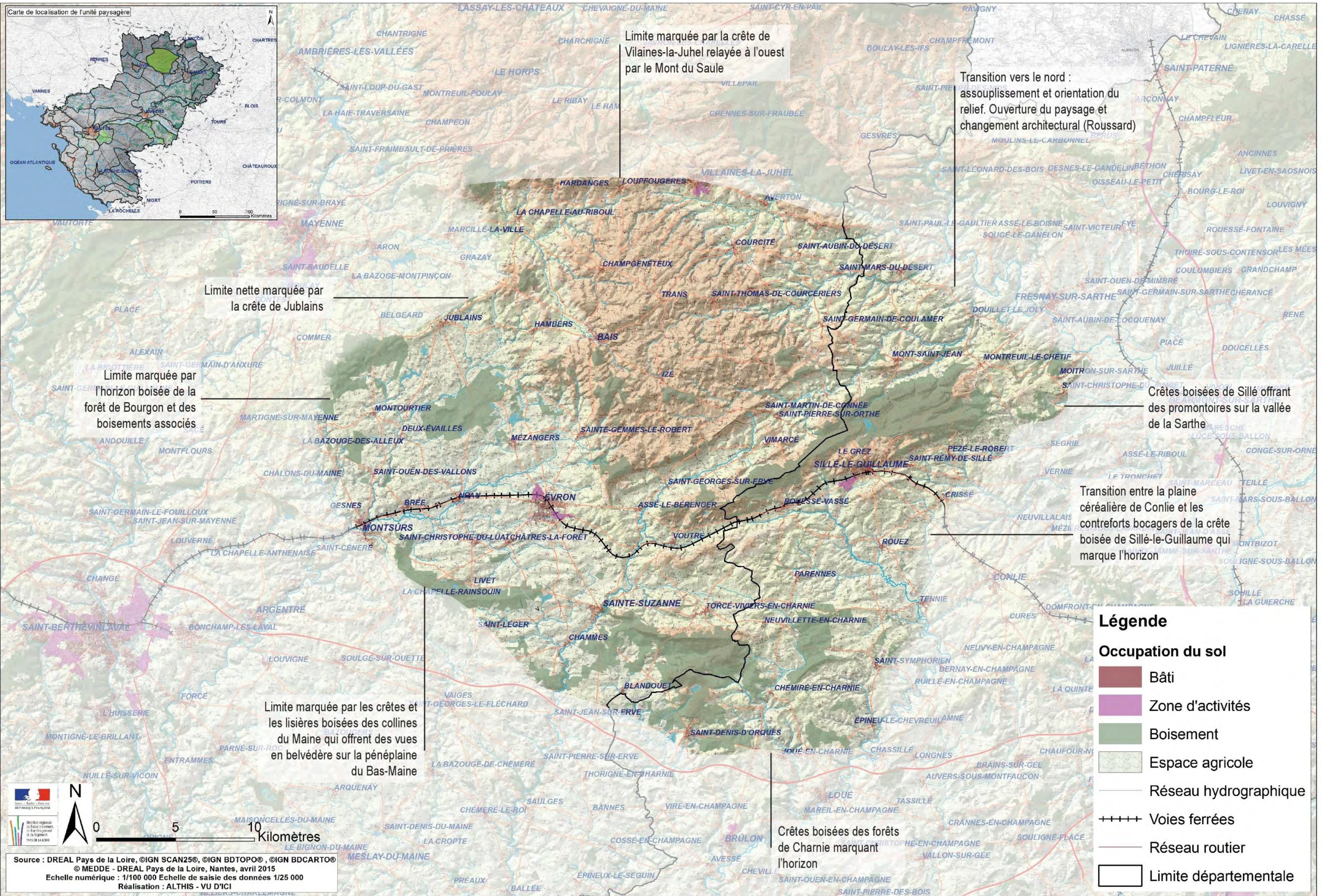
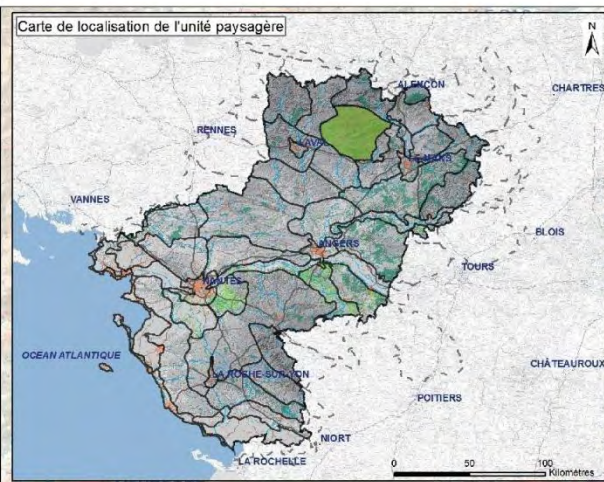
L'unité paysagère des collines du Maine, du présent atlas de paysages, correspond grossièrement à la moitié sud de l'unité paysagère des « collines du Maine » de l'atlas des paysages de la Mayenne de 1999 et du « bocage du massif ancien » de l'atlas des paysages de la Sarthe de 2005. Ce « découpage » vient principalement d'un travail mené en atelier complété de réflexions dans le cadre d'une séance de travail entre services de l'état et du CAUE 53. Il s'agissait notamment de révéler au travers de cette unité la reconnaissance culturelle locale du territoire des Coëvrons. Ainsi le bassin d'Evron a été ajouté à cette unité paysagère (il n'y était pas dans l'unité paysagère de l'atlas des paysages de Mayenne de 1999). Par ailleurs, la lecture des paysages au-delà des limites administratives des départements permet de retrouver également une cohérence en associant notamment la crête forestière de Sillé-le-Guillaume au couloir de la vallée de la Haute-Erve et de trouver la continuité des ensembles forestiers de Sainte-Suzanne et de la Grande et la Petite Charnie.

Pour en savoir plus sur la cohérence avec les atlas de paysages antécédents ou voisins

[Lien PDF avec l'Atlas des paysages de Mayenne - 1999](#)

[Lien PDF avec l'Atlas des paysages de la Sarthe - 2005](#)

Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère des collines du Maine (8)

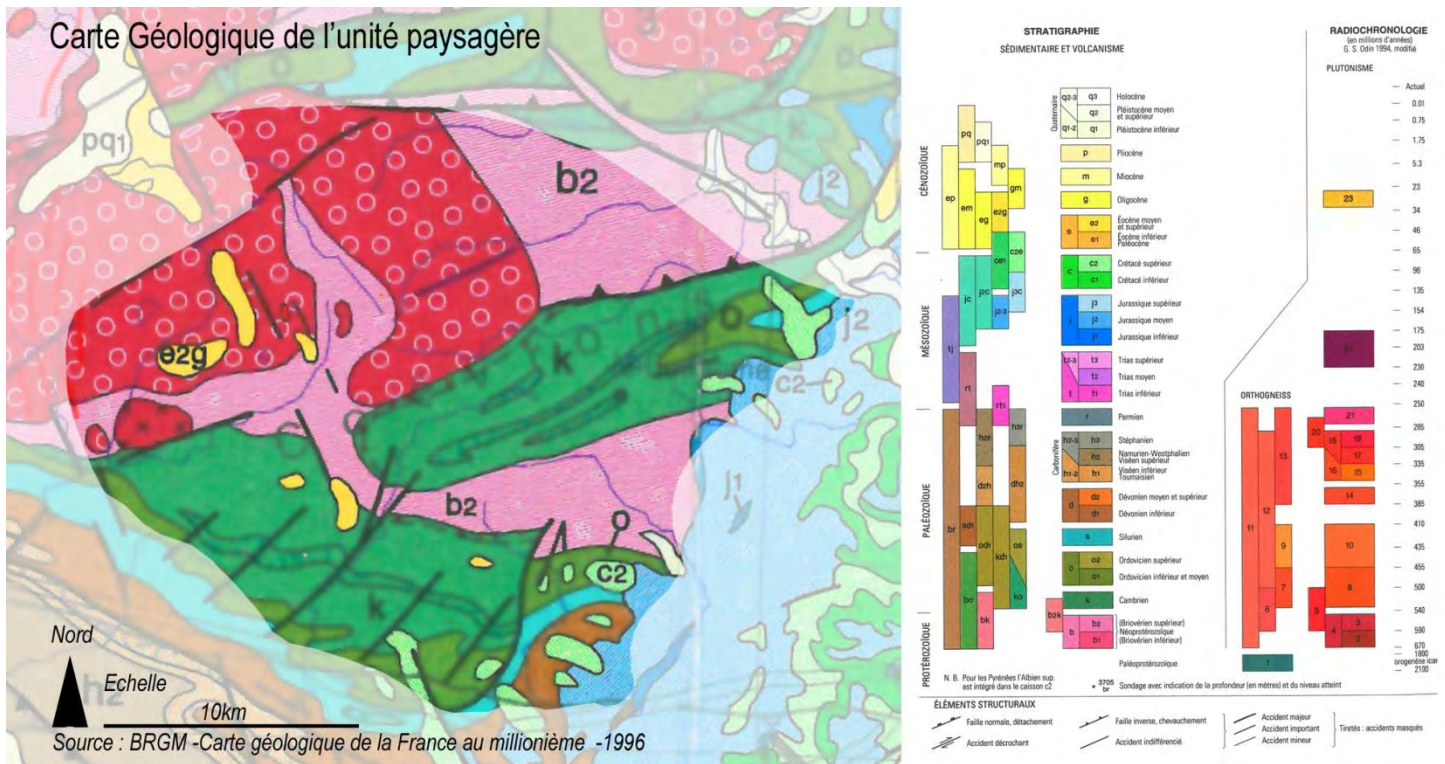


2. Les caractères des collines du Maine

Sources :

- Atlas des paysages de Mayenne –DIREN Pays-de-la-Loire - 1999
- Notice de la carte géologique au 1/50000ème – feuille de Sillé-le-Guillaume ; J. LE GALL, P. MORIZOT ; Éditions du BRGM – ORLÉANS-1998 (123p)

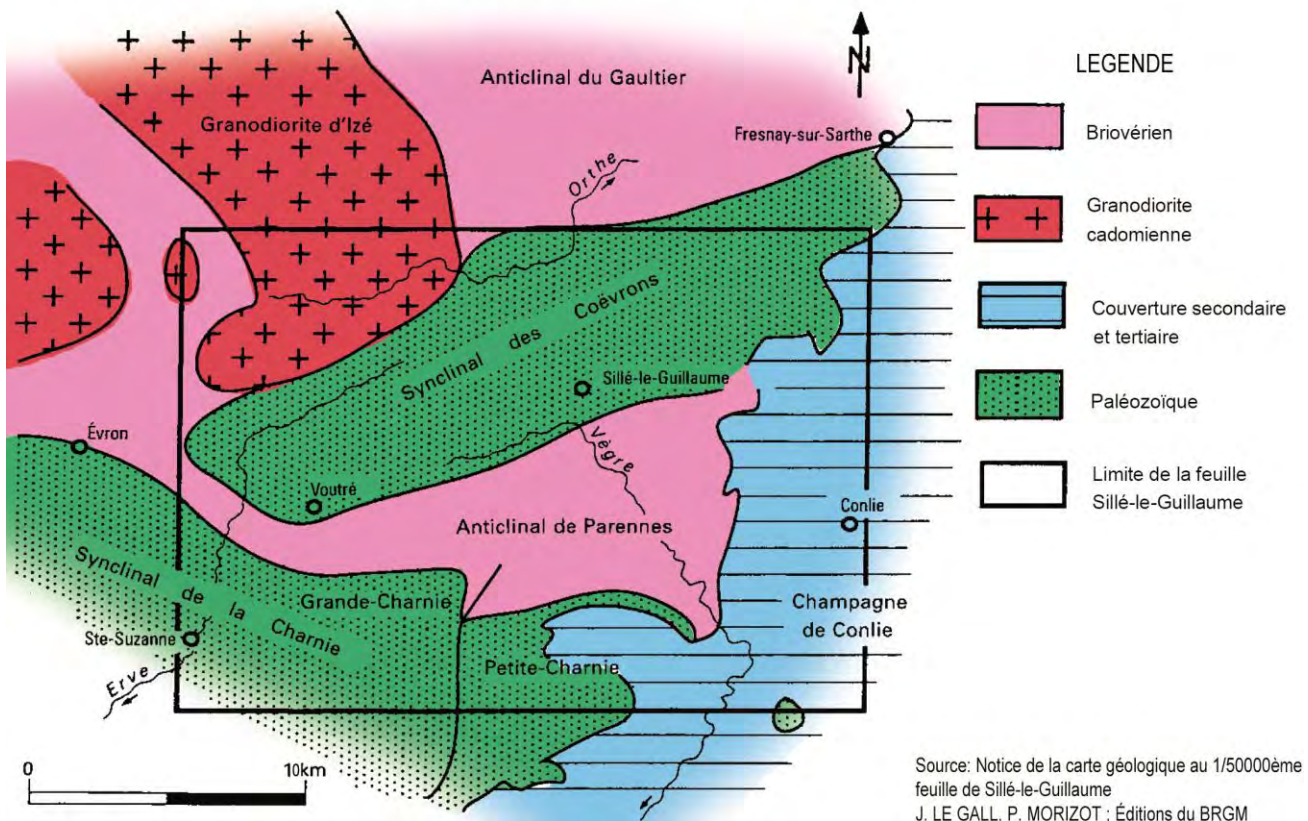
2.1 Des grands ensembles géologiques qui charpentent le relief



UP8-20-01 Extrait de la carte géologique de l'unité paysagère des collines du Maine (Source BRGM)

La morphologie des collines du Maine apparaît étroitement liée aux grandes unités géologiques du socle : au nord-ouest les granodiorites d'Izé (roche magmatique plutonique grenue proche du granite et principalement composée de quartz), les synclinaux de Charnie et de Sillé-le-Guillaume, anticlinaux de Parennes et de Gaultier. Ces ensembles donnent naissance à des reliefs plus accentués qui se traduisent par une riche toponymie aux évocations parfois montagnardes : butte, mont, signal, col, corniche...

CARTE DES GRANDS ENSEMBLES GEOLOGIQUES STRUCTURANT LES COEVRONS



UP8-20-02 Carte schématique des ensembles géologiques qui structurent les collines du Maine (source BRGM)

Un socle granitique armoricain qui dessine la chaîne des monts

Les reliefs les plus élevés sont localisés au Nord-Ouest, sur le socle armoricain (point culminant : mont Rochard, 357 m), et s'abaissent plus ou moins régulièrement vers le Sud-Est en direction de la plaine jurassique de Conlie (80 m dans la vallée de la Vègre). Les hauteurs dépassant 300 m, sont implantées sur la granodiorite d'Izé et sa ceinture métamorphique (mont Rochard, bois du Gros-Roc, bois d'Izé, bois de Crun).



UP8-20-03 Chaîne collinaire (Mont Rochard, Montaigu) marquant l'horizon du bassin d'Évron (Montourtier)

Ces collines sont par ailleurs signalées par des repères marquants dans le paysage comme l'antenne de télévision du Mont Rochard ou la chapelle du Mont Montaigu, dont le site fait l'objet d'une protection au titre des sites classés. Erigée comme un repère sur le chemin montais qui reliait le Mans au Mont-Saint-Michel, la chapelle était adossée à un ermitage et offrait autant un point de recueillement qu'un point de vue sur la destination du Mont pointée sur l'horizon par la crête boisée des Andaines.



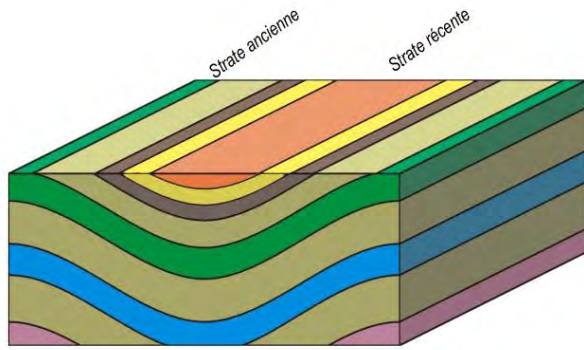
UP8-20-04 Mont Montaigu et sa silhouette singulière couronnée par la petite chapelle dominant le bocage (Hambers)

Outre ces points de vue panoramiques spectaculaires, les monts présentent également des routes en corniche et des chemins de randonnée qui permettent de bénéficier des vues en belvédère plongeant sur la campagne des Coëvrons (ce nom dérive d'un vieux vocable celtique signifiant collines boisées ; de coèt, variante de coat : bois ; et vrons : mamelles ; Delaunay, 1955)

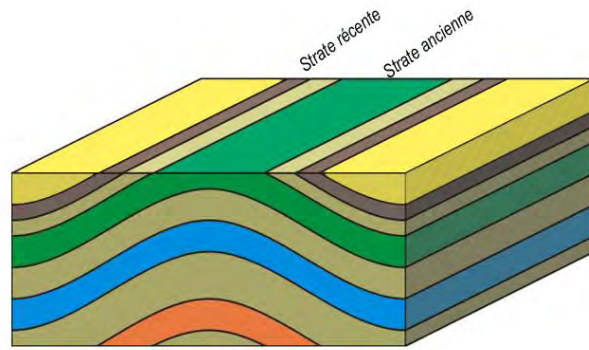


UP8-20-05 Des sommets qui offrent des panoramas plongeant, montrant toute la richesse et la complexité de la trame bocagère : vue d'Hambers depuis le Mont Montaigu (Hambers)

Des plissements géologiques qui orientent crêtes et vallées



Principe d'organisation des strates géologiques dans un plissement synclinal

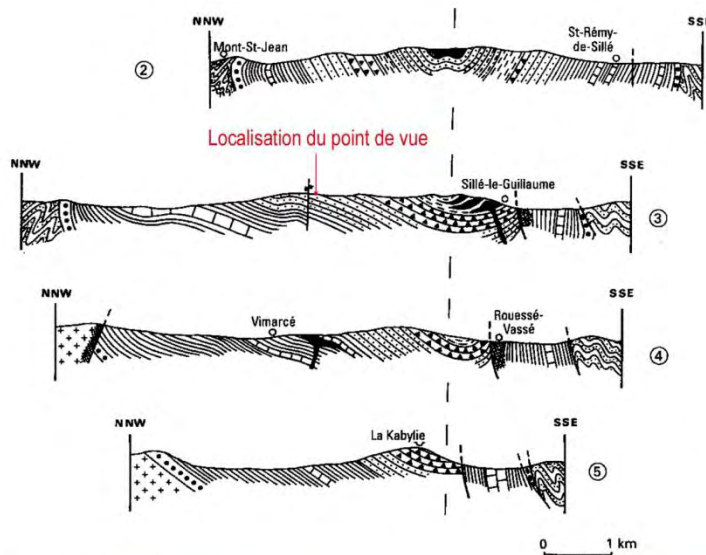


Principe d'organisation des strates géologiques dans un plissement anticlinal

UP8-20-06 Schéma de principe explicatif du synclinal et de l'anticlinal

S'appuyant sur des plissements géologiques synclinaux, plusieurs lignes de crête boisées, soulignent les principales roches résistantes (du paléozoïque) de Charrie et surtout des Coëvrons qui marquent des directions franches dans le paysage :

Le synclinal des Coëvrons se démarque par la succession de ses crêtes gréseuses suivant la direction N70°E qui cadrent les hautes vallées de l'Erve, l'Orthe et la Vègre leur imposant cette direction. On distingue ainsi, la crête des conglomérats et arkoses au flanc nord du synclinal des Coëvrons (bois du Clairet), les barres rocheuses de la formation des grès de Sainte-Suzanne dans les Coëvrons (forêt de Sillé)



UP8-20-07 Coupes de principe dans l'axe du synclinal des Coëvrons (source BRGM) et vue sur le couloir visuel du synclinal (Saint-Pierre-sur-Orthe)

4	8	12	15	17
3	7	11	14	16
2	6	10	13	
1	5	9		

1 : granodiorite d'Izé ; 2 : laves cambriennes ; 3 : Briovérien supérieur ; 4 à 9 : formations cambriennes (4 : Conglomérats et arkoses ; 5 : Schistes et calcaires ; 6 : Grès de Sainte-Suzanne ; 7 : Pyroclastites de Voutré ; 8 : Psammites de Sillé ; 9 : Grès de Blandouët) 10 à 13 : formations ordoviciennes (10 : Grès armoricain ; 11 : le Pissot ; 12 : Saint-Germain-sur-Ille ; 13 : le Pont-de-Caen) ; 14 et 15 : formations siluriennes (14 : Grès culminant ; 15 : les Tuileries) ; 16 : zone broyée ; 17 : faille.

Fig. 13 - Coupes transversales du synclinal des Coëvrons (d'après Dupret et Le Gall, 1978) Source BRGM

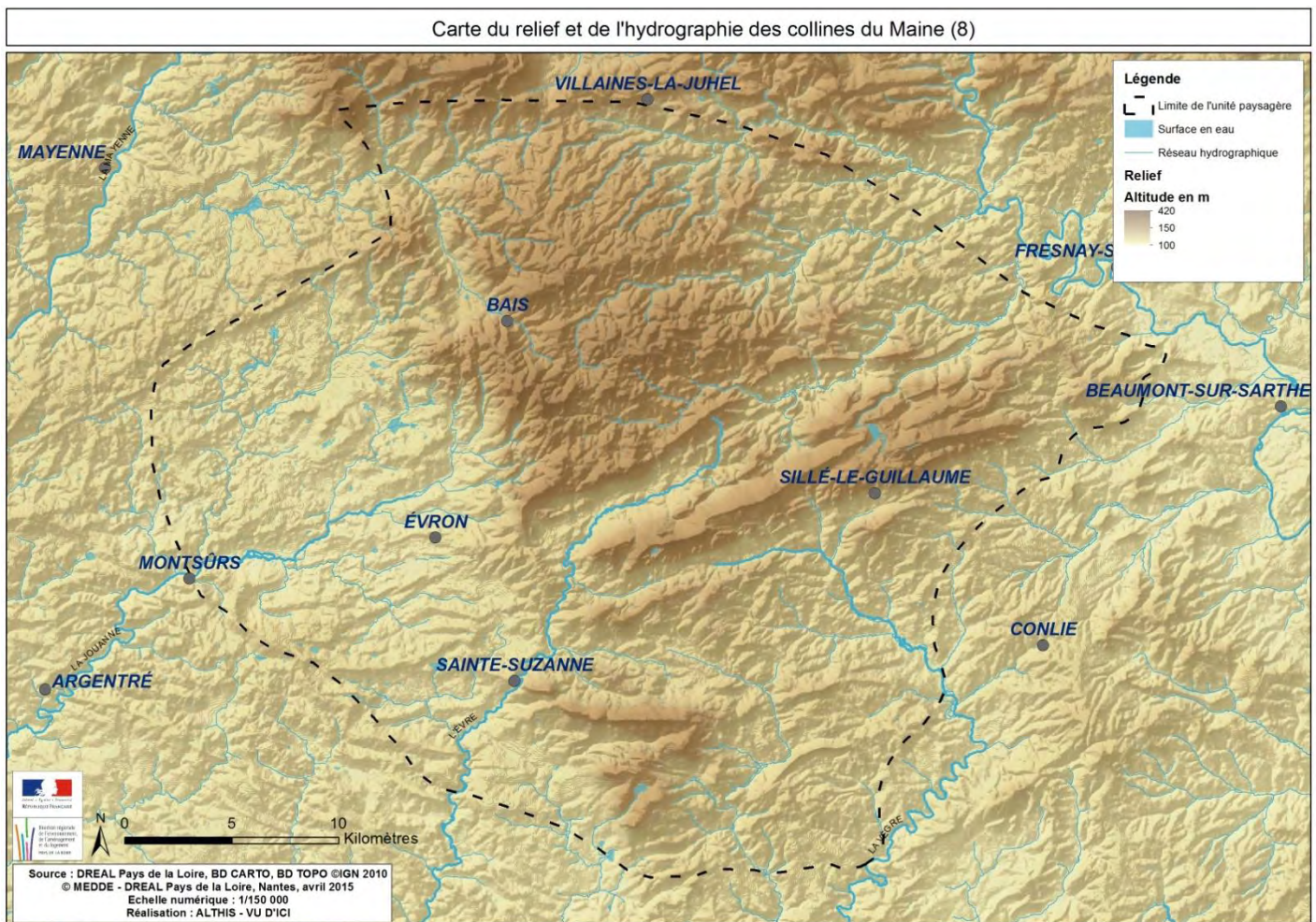


Le synclinal de la Charnie se distingue par l'orientation quasi est ouest de ses crêtes. On y retrouve les barres rocheuses de la formation des grès de Sainte-Suzanne en Charnie (forêt de la Grande-Charnie), la crête de la Formation du Grès armoricain à l'Est des Coëvrons (bois de Pezéz) et à l'Est de la Charnie (des buttes de Saint-Calais aux Boulgeries), crête de grès du dévonien à l'Ouest de Saint-Symphorien (la Vache-Noire).



UP8-20-08 Les crêtes forestières de la forêt de la Grande Charnie qui dominent la pénéplaine cultivée du Bas-Maine (Saint-Denis-d'Orques)

Des sommets qui délimitent bassins et plateaux



UP8-20-09 Carte du relief et de l'hydrographie des collines du Maine

Les crêtes délimitent des ensembles géologiques bien circonscrits qui se distinguent par leur configuration spécifique. Au nord de l'unité, le plateau cristallin armoricain s'incline plus ou moins régulièrement vers l'est pour se terminer sur la vallée de la Sarthe. A l'ouest le bassin sédimentaire d'Evron se caractérise par un relief moins ondulé. Au sud, des zones déprimées, allongées parallèlement aux directions données par les crêtes, constituent des couloirs visuels très lisibles dans le paysage (cours supérieur de l'Erve dans les Coëvrons ; dépression s'étendant en Charnie de la vallée de l'Erve à Neuville-en-Charnie). Entre le synclinal des Coëvrons et la Charnie, une vaste zone au relief vallonné marque l'extension des formations sédimentaires de l'anticlinal de Parennes qui se terminent sur la plaine calcaire de Conlie.



UP8-20-10 Le relief faiblement ondulé de la plaine d'Evron cerné par les crêtes et lisières boisées (Livet)

2.2 Un château d'eau aux ambiances de vallées variées

Des sommets qui alimentent un vaste réseau hydrographique



UP8-20-11 Etang de retenue d'eau en amont d'un ruisseau ponctuant le bocage des vallons (Jublains)

Les collines du Maine constituent des reliefs qui accrochent les précipitations et se situent du fait de leur altitude en tête de bassin versant de nombreuses rivières : l'Aron, le Merdereau, l'Orthe, la Vaudelle, la Vègre, l'Erve, la Jouanne. Ces dernières alimentent la Sarthe à l'ouest et au sud et la Mayenne à l'ouest. L'eau est très présente dans ce paysage tant dans les ruisseaux aux aspects de petits torrents, dans les rivières au cours sinueux que dans les mares, étangs et plans d'eau. Ces eaux vives ou dormantes ont été

exploitées très tôt comme source d'énergie pour les moulins et les forges ou comme réserve de poissons dans les grands domaines. De nombreuses sources sont également présentes à mi-pente des crêtes gréseuses. Elles sont souvent aménagées et marquées d'un petit édicule en pierre.



UP8-20-12 Petit puits en pierre au cœur d'une prairie bocagère marquant l'emplacement d'une source à mi-pente d'une crête gréseuse (Sainte-Suzanne)

Une diversité de vallées

Suivant le substrat rocheux traversé, les vallées prennent un profil radicalement plus ou moins encaissé qui conditionne de fait leur occupation. Leur orientation joue également un rôle important notamment pour les vallées est-ouest dont l'un des versants est mieux exposé au soleil et de fait mieux valorisé sur toute sa pente, alors que le versant exposé au nord est proportionnellement plus boisé. On distingue ainsi :

- Des vallées très encaissées qui interrompent les crêtes gréseuses. Elles sont marquées par des coteaux abrupts, souvent boisés. Le paysage y est fermé, intimiste voir mystérieux car souvent peu accessibles. De fait elles sont peu construites et le moindre bâti, accès ou franchissement prend une place importante dans ce paysage



UP8-20-13 Vallée encaissée, fermée par des boisements, dominée par la cité de Sainte-Suzanne

- Des vallées qui assouplissent le plateau nord : Sur le plateau nord, on retrouve un relief de modelé en creux. Le plateau aux ondulations amples, parfois animé de petites crêtes alignées, est fortement incisé par le réseau hydrographique. L'incision de ces vallées méandreuses donnent des impressions collinaires qui animent les vues. Habillées d'un bocage habité alliant cultures et prairies, ces vallées sont en général assez accessibles par de petits chemins ou voies rurales.



UP8-20-14 Un plateau amplement ondulé entaillé de vallées aux versants exploités et habités (Saint-Mars-du-Désert)

- Les grandes vallées en couloir. S'inscrivant dans le synclinal des Coëvrons, ces grandes vallées (Haute-Erve, Orthe et Haute-Vègre) sont véritablement baignées de lumière. Avec leurs coteaux suivant la direction principale de la crête boisée qui les domine, elles composent de longues perspectives lorsqu'on les regarde depuis leur axe et jouent de covisibilités directes de coteau à coteau. Avec leur fond évasé quasi-plat elles donnent parfois l'impression de petites vallées glaciaires (toutes proportions gardées)



UP8-20-15 une vallée ample à fond quasi-plat, cadrant un couloir visuel dans le paysage (Saint-Georges-sur-Erve)

- Des vallons doux ponctués d'étangs : sur le bassin d'Evron et à l'approche de la plaine calcaire de Conlie, le relief s'aplanit. Les ruisseaux s'étalent de manière arborescente en imprimant des ondulations souples au relief. Les ramifications sont nombreuses et l'amont est souvent interrompu par des retenues d'eau qui composent un véritable chapelet d'étangs. Ces derniers sont souvent masqués par la trame bocagère ou les lisières forestières. L'eau est ici toujours dans un écrin boisé



UP8-20-16 Un paysage de grands étangs ourlés d'une épaisse lisière qui amplissent les vallons doux du bassin d'Evron (Mézangers)

- Des vallées perchées : lorsque les crêtes gréseuses se dédoublent, des vallons se dessinent sur les hauteurs boisées. Les ruisseaux ont souvent été interrompus pour constituer des plans d'eau parfois très importants en clairière (comme les étangs de Sillé-le-Guillaume) ou en lisière comme les étangs de la forêt de Charnie. L'eau est dans ces vallées perchée intimement liée aux ambiances forestières.



UP8-20-17 Etang ouvrant une clairière d'eau dans le vallon forestier (Sillé-le-Guillaume)

2.3 Un paysage de bocage encore très dense

Les collines du Maine se caractérisent par un bocage encore très structuré avec une réelle diversité dans la composition des trames de haies. Le quadrillage bocager est généralement bien visible sur les versants soulignant les formes du relief. La trame est dense et composée de haies présentant les trois strates de végétation (arborée, arbustive et herbacée). Chênes pédonculés, hêtres, châtaigniers et merisiers composent l'essentiel de la strate arborée. Si autrefois les haies arbustives étaient taillées voir même plessées, aujourd'hui ce sont plutôt des haies épaisses qui structurent le paysage en cadrant les vues.



UP8-20-18 Un bocage dense qui cadre les vues sur les bourgs et l'horizon montueux (La-Chapelle-au-Riboul)

Les haies délimitent des prairies souvent petites (1 à 5 ha) où pâturent d'importants troupeaux de bovins aux races (à lait et à viandes) particulièrement variées sur le secteur qui animent le paysage. Sur certains secteurs ce sont des moutons qui ponctuent les pentes herbeuses des collines.



UP8-20-19 Une dominante de pâtures dans les prairies bocagères où les troupeaux animent le paysage (Saint-Symphorien)

Pour en savoir plus sur les paysages de bocage

Sources :

- **Bien construire entre Sèvre et Maine - CAUE 85 - 2015**
- **Etat Initial de l'Environnement du SCOT des Pays de Loiron et de Laval - 2014**

Structure paysagère régionale dominante (**texte cliquable vers : <http://extranet.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-bocage-structure-paysagere-regionale-dominante-a282.html>**) , le bocage, avec son maillage de haies plus ou moins denses, présente des variations non seulement dans sa composition mais aussi dans sa géométrie en s'adaptant au relief, à l'hydrologie, à la nature des sols et au mode de faire-valoir agricole. Ce dernier conditionne notamment l'équilibre entre pâtures et cultures caractéristique de ce paysage de polyculture-élevage. Le bocage se structure ainsi autour du triptyque haie/talus-fossé/mare et s'accompagne d'un petit patrimoine vernaculaire bien spécifique de chaque secteur. Cela lui donne une véritable qualité paysagère et contribue directement à la qualité du cadre de vie. Le bocage prend aussi d'autres fonctions primordiales dans la valorisation agricole des territoires et leur richesse écologiques. La disparition des haies peut être relativement dommageable compte tenu des différents rôles qu'elle peut jouer :



PSPboc01 - Paysage structuré par la trame des haies du bocage mayennais vu depuis le Mont Montaigu

La haie, un régulateur climatique :

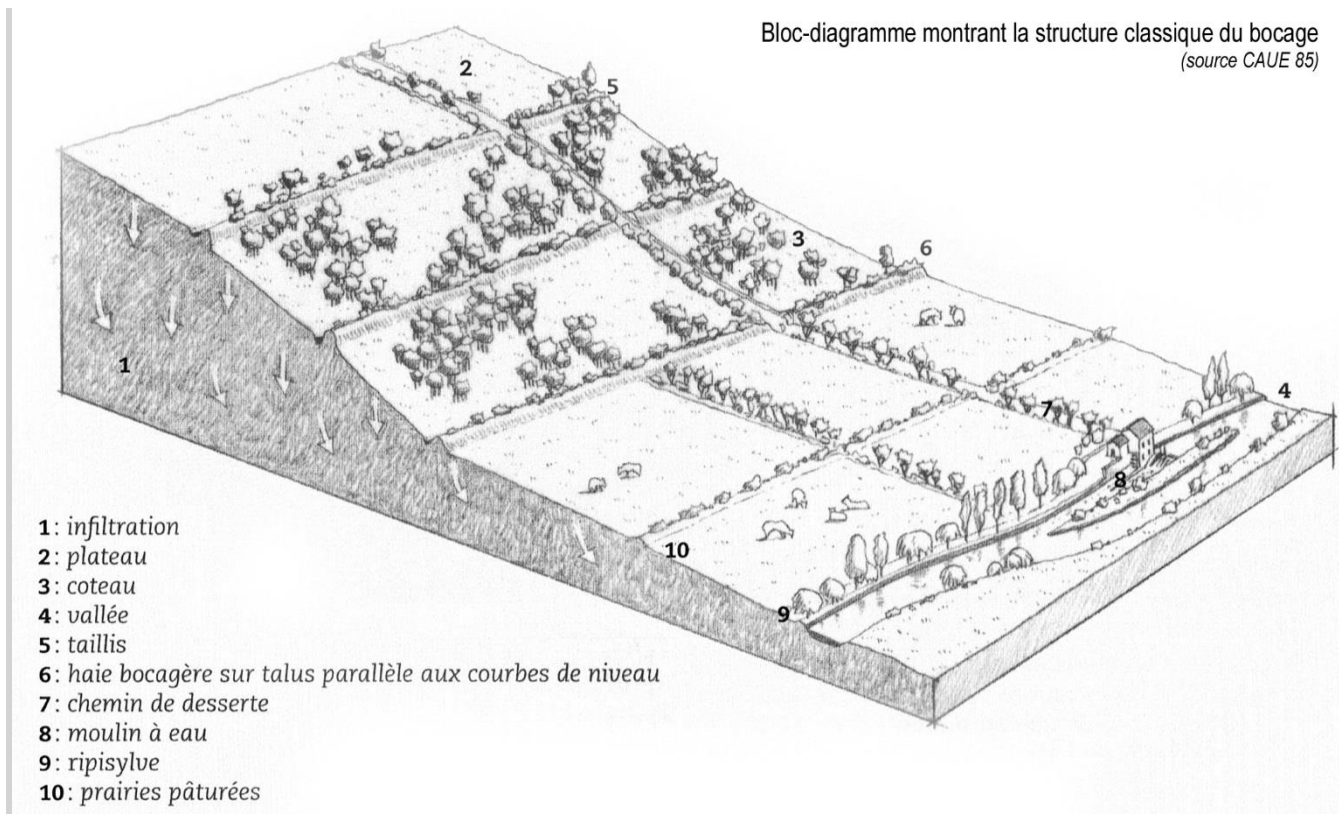
La haie, en milieu agricole doit avant tout être efficace face aux effets du vent. Une bonne haie brisevent protège efficacement un pré, une culture ou un bâtiment sur une distance de 10 à 20 fois sa hauteur selon sa perméabilité.

Une haie brise-vent protège les cultures des dégâts du vent : verse des céréales, trouble de la pollinisation, de chute et lacération des fruits dans les vergers...

De plus une haie améliore le climat de culture en réduisant l'évapotranspiration, en maintenant l'humidité et en réduisant les écarts de température. Le brise-vent augmente le rendement des productions végétales et animales, malgré la petite perte de terrain ou la faible concurrence de la haie par rapport à la culture pratiquée. Cette perte de terrain se chiffre de 2 à 3 % pour un terrain de culture (3 à 5 hectares) et de 3 à 4 % pour zone d'élevage (1 à 3 hectares).

On estime que les rendements des cultures abritées par des haies brise-vent sont augmentés de 6 à 20 % par rapport à une même culture en zone ouverte. De plus la quantité et la qualité (appétibilité) sont accrues (de 20 %) pour les cultures destinées au fourrage. La haie possède également l'avantage de protéger du soleil l'été.

Bloc-diagramme montrant la structure classique du bocage
(source CAUE 85)



PSPboc-02 Bloc-diagramme synthétique montrant la structure classique du bocage (source CAUE 85)

La haie ralentit l'écoulement et purifie l'eau

Les haies implantées sur les flancs de pentes, même faible freine l'écoulement de l'eau, permettant son infiltration et de suite sa purification. Les haies servent de réservoirs à eaux assurant un débit régulier des cours d'eaux et créent une zone humide à son pied. De plus les arbres pompent le surplus d'eau pendant les périodes d'humidité, surtout au printemps lorsque la végétation se réveille. Les arbres absorbent de grandes quantités d'eau assainissant le sol. Une haie permet de dénitrifier les eaux, chaque arbre a des fonctions particulières. Cette ripisylve conditionne la dynamique même du cours d'eau : elle a des impacts sur l'écoulement de l'eau, les dépôts et érosions, les embacles de bois morts et la stabilité des berges. Cette zone boisée épure l'eau des produits phytosanitaires car l'ensemble des systèmes racinaires filtre l'eau pour pouvoir nourrir les végétaux de minéraux et de substances nutritives comme l'azote. La haie joue également sur les concentrations de produits phytosanitaires, un peu comme les bandes enherbées de 10 mètres de large obligatoire le long de certains cours d'eau.

La haie limite l'érosion

Les haies empêchent également l'érosion des sols, en le retenant (Si une haie est plantée parallèlement aux lignes de niveau, alors les éléments transportés par l'érosion seront stoppés par la haie). Elles permettent également de maintenir les berges des cours d'eau.

Le haie et ses ressources pour l'homme

Les haies sont encore une source d'énergie renouvelable, par le bois que fournit leur entretien. Cela induit des modes de gestion et une périodicité dans l'émondage, la coupe ou le recépage des arbres qui marquent très fortement le paysage de bocage en contraignant la silhouette des arbres qui de fait ne développent que rarement leur port naturel dans les haies. Les haies sont par ailleurs souvent plantées de fruitiers à proximité des exploitations constituant une ressource vivrière.



PSPboc-03- Gestion en têtard des frênes pour exploiter le bois dans le bocage du marais mouillé du Marais Poitevin (Chaillé-les-Marais)

Le bocage : une trame verte écologique

Les haies sont un lieu de vie important pour diverses espèces et servent de refuges et de corridors écologiques, et sont donc à la source d'une richesse faunistique et floristique très importante.

Le bocage support de projet pour l'aménagement du territoire

Les dynamiques de disparition du bocage ou au moins de la distension de son maillage de haies amènent à réfléchir aujourd'hui à la trame bocagère de demain. La haie et le bocage deviennent de véritables objets de projet et ce à toutes les échelles opérationnelles. Les expériences, programmes de gestion ou replantation et fiches pédagogiques présentés ci-dessous, s'ils sont loin d'être exhaustifs, montrent bien la diversité des réflexions en cours à l'échelle de la région pour réinvestir cet élément d'identité qu'est le bocage pour accompagner la réflexion à toutes les échelles de l'aménagements des territoires ruraux :

- Guide méthodologique pour la préservation du bocage et la prise en compte dans les PLU – Préfecture et Chambre d'Agriculture de Mayenne – 2012 (lien de chargement DOC01)
- Les contrats de paysages ruraux en Vendée – Diaporama de présentation du programme CPR – Conseil Général, CAUE, Chambre d'Agriculture et CNPF de Vendée – 2014 (lien de chargement DOC02)
- Bâtiments agricoles & paysages, du projet agricole au projet architectural et de paysage – CAUE 44 – 2013
- L'agroforesterie – Mission Bocage -2012
- Comment valoriser son bois ? – Mission Bocage – 2012
- Le plessage – CAUE 72 –
- La densité par la qualité – CAUE et DDT de Mayenne – 2015

Un bocage dense délimitant les pâtures de fond de vallée

Les nombreux ruisseaux et rivières sont marqués le plus souvent par une ripisylve d'aulnes parfois accompagnée de lignes de peupliers (qui referment l'espace de la vallée). Le long de cette ligne végétale se structurent de nombreuses petites prairies très humides piquetées de joncs ou colorées au printemps par le jaune des boutons d'or, le rose des lychnis fleurs de coucou ou le blanc des reines des prés. Ces prairies sont délimitées par des haies denses de saules cendrés ou saules marsault, d'ormes (quand ils résistent encore), et de chênes têtards (qui pour la plupart n'ont pas été émondés depuis plusieurs décennies). Les teintes de feuillages sont plus claires et les silhouettes des haies plus ramassées. Compte tenu de l'humidité et de la faible praticabilité des fonds de vallées, les cultures y sont rares. Seuls les bovins et parfois quelques troupeaux de moutons pâturent ces prairies.



UP8-20-20 Bocage dense de fond de vallée s'appuyant sur la ripisylve d'aulnes et cadrant les prairies humides jaunies par les boutons d'or (Mont-Saint-Jean)

Un bocage qui structure les pentes et coteaux en soulignant le relief

Sur la majeure partie des coteaux le bocage est encore très présent mais avec une maille plus distendue que dans les fonds de vallées. De loin, les haies semblent se confondre avec les lisières des forêts donnant parfois une fausse impression de boisement continu. La trame des haies s'organise sur les courbes de niveau et suivant les pentes.



UP8-20-21 Un bocage aux haies généreuses qui structure les pentes et se confond parfois aux lisières des boisements de crêtes (Voutré)

Là aussi les prairies de pâtures dominant mais le tapis herbeux est plus homogène (la flore des milieux humides est moins présente voir absente). Les haies de chênes, châtaigniers et parfois hêtres s'imposent par leur volume : parfois taillés en têtards ces arbres ont aujourd'hui plus souvent repris une croissance naturelle formant avec l'épaisse strate arbustive des écrans végétaux visuellement très opaque.



UP8-20-22 Jeune haie de chênes conduits en têtards (Deux-Evailles)

Un bocage semi ouvert sur les plateaux plus cultivés

Sur le plateau ou les coteaux les moins pentus, la trame bocagère est beaucoup plus distendue voir a disparu. Pour faciliter l'exploitation des grandes cultures, fourragères ou céréalières, les haies ont été arrachées et seules subsistent quelques chênes isolés qui marquent le parcellaire ou des lignes d'arbres au houppier remonté (la trame arbustive ayant été supprimée). Le paysage s'ouvre sur la mosaïque de couleur des cultures : du jaune des blés au vert intense du ray-grass en passant par le bleu azur du lin (la culture traditionnelle des plantes à fibre textile subsiste toujours dans les collines du Maine). Depuis le plateau, les nombreux points de vue panoramiques se terminant sur les collines et crêtes boisées sont animés par des restes de haies qui amorcent des trames bocagères plus denses et le bâti.



UP8-20-23 Une maille bocagère « décloisonnée » pour les besoins des grandes cultures qui ouvre de longues perspectives (La Chapelle-au-riboul)

2.4 Des sommets habillés de forêts et landes

Des paysages forestiers anciens

Avant le Moyen-Age, la faible qualité des sols et le relief accidenté sur les crêtes gréseuses ou sur les collines granitiques ont eu pour conséquence la faiblesse du peuplement et le maintien d'un vaste couvert forestier. A partir du moyen âge, l'implantation des places fortes défensives organisant le territoire, le développement démographique induit et l'évolution de l'outillage ont initié les conquêtes agraires sur les forêts. Les premières vagues de défrichement se concentrent autour des principales places fortes et sur les vallées en lisières. Les étangs sont créés (ressources en poisson...) dès cette époque en lisière et les moulins à blé et à tan se développent sur les rivières. Malgré l'avancée des défrichements, des espaces forestiers sont conservés. A l'époque, les forêts et les landes constituent les compléments indispensables de l'espace agricole et pour répondre aux besoins de la vie rurale : bois de chauffage, d'œuvre ou de construction, écorçage pour fournir le tan, pacage pour les animaux, glandée pour les porcs...

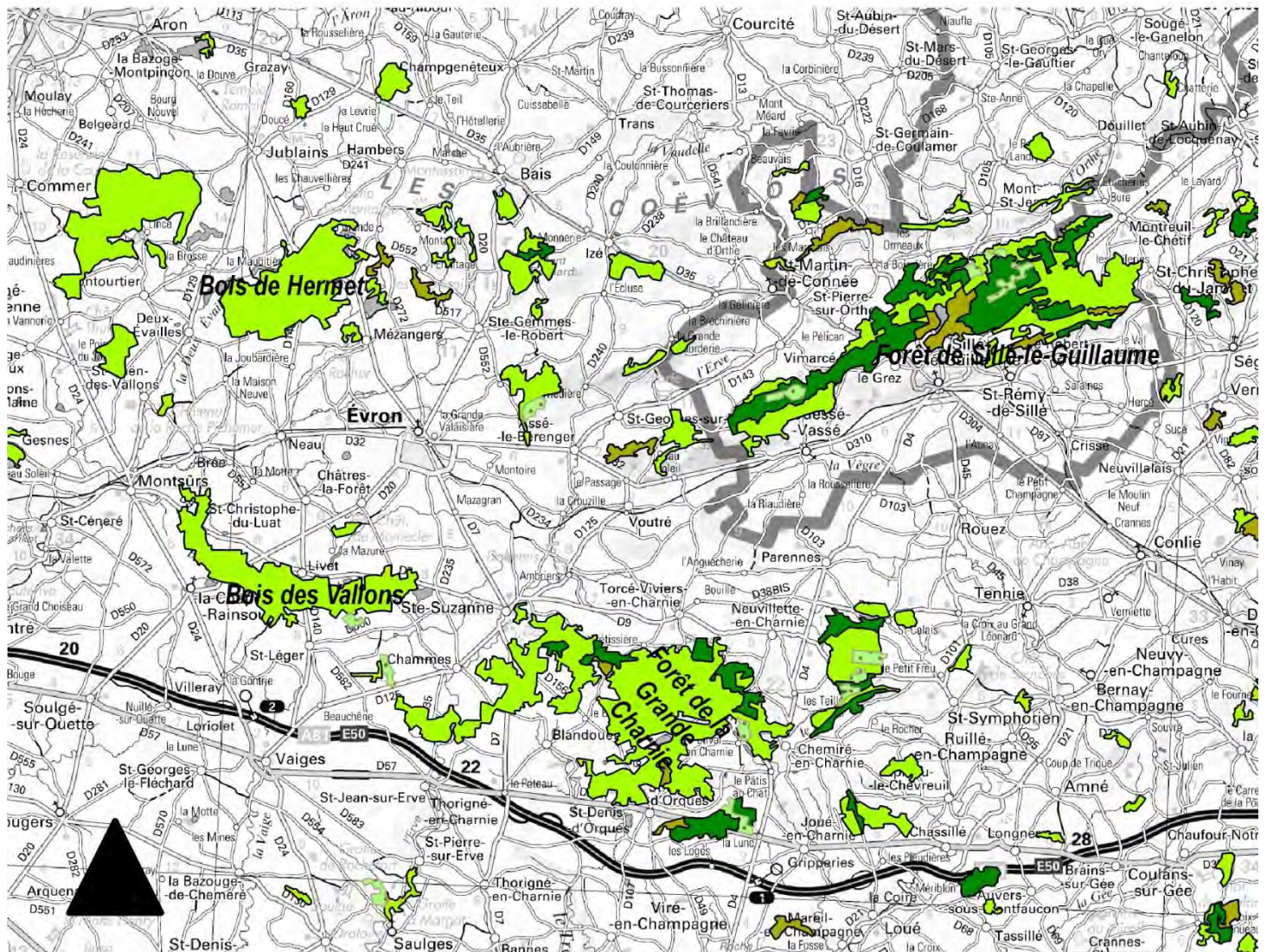


UP8-20-24 Une ambiance de forêt de feuillus caractéristique des anciens boisements des collines du Maine (Chemiré-en-Charnie)

Des forêts très vivantes

Sources : CRPF (entretiens avril-mai 2015) – portail ONF – INPN fiche ZNIEFF Forêt de Sillé-le-Guillaume et bois de Pezé - B. JARRI, E. FOURNIER, S. HUBERT –Fev .2015

CARTE DES ENSEMBLES BOISES DE L'UNITE PAYSAGERE



Source: CorineLandCover 2006 - Scan 100

Légende

Type de boisement

- Forêt de feuillus
- Forêt de conifères
- Forêt mélangée
- Forêt et végétation arbustive en mutation

0 1 2 3 4 5 km



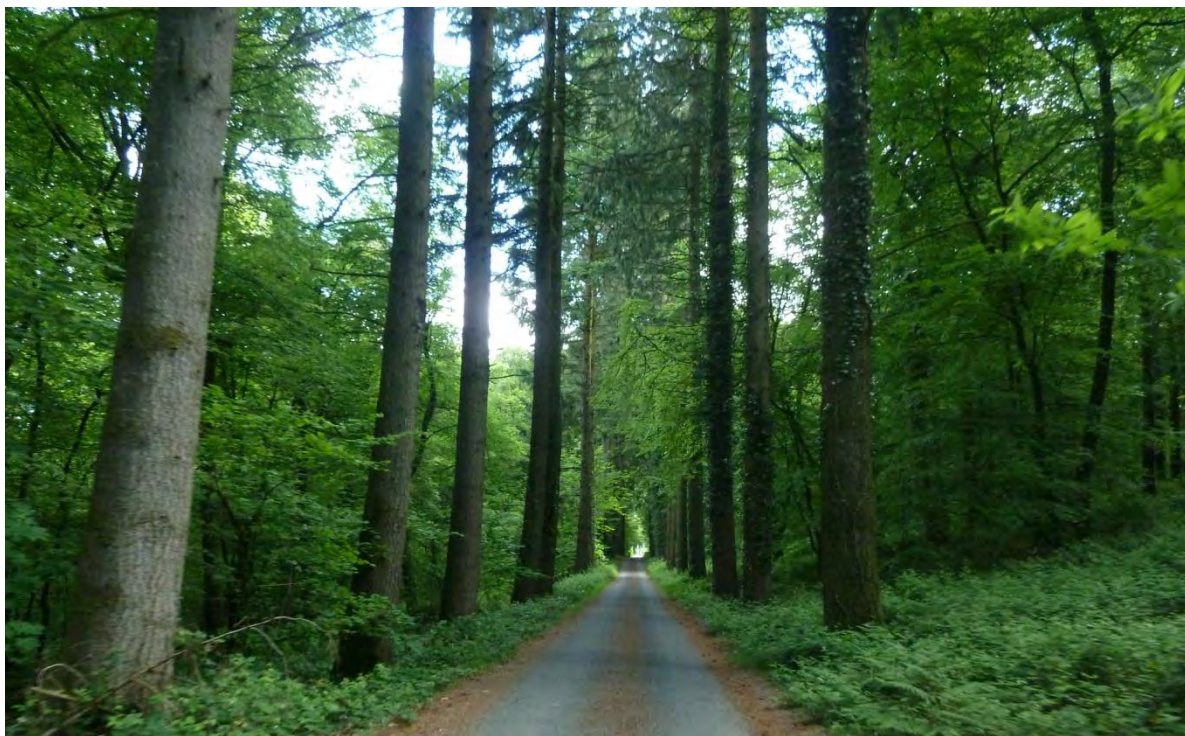
UP8-20-24bis Carte des principaux boisements forestiers de l'unité

Si les anciennes forêts étaient exclusivement de feuillus, l'introduction depuis 1950 de futaies résineuses encouragées par l'Etat s'est faite principalement pour la mise en valeur de parcelles majoritairement en taillis de feuillus aux faibles potentialités, ainsi que sur

des landes ou friches. Parallèlement, mise en place d'une voirie forestière indispensable pour lutter efficacement contre les incendies de feu a structuré le massif forestier d'une trame orthogonale tout en favorisant son accessibilité. Ces grandes allées forestières rectilignes ont parfois été contre-plantées d'alignements qui constituent aujourd'hui des allées de futaies assez magistrales.



UP8-20-25-Clairière créée par une zone de coupe d'une parcelle de conifères avec préservation de la lisière de feuillus (Crissé)



UP8-20-26- Allée forestière majestueuse de futaies de sapins marquant un axe fort dans le Bois du Tay (Hambers)

Ces importants massifs à base de chênaie sessiliflore-hêtraie et de landes boisées à Fougère-aigle et à Myrtille alternent aujourd'hui avec des parcelles de conifères qui se distinguent par leur couleur sombre et leur aspect géométrique. Ces forêts

tiennent leur richesse floristique et faunistique de la diversité des milieux humides forestiers (landes tourbeuses et étangs) ou landes de milieux acides en lisière de boisement ou sur les zones de coupe.



UP8-20-27 Une richesse des milieux forestiers qui se traduit par une diversité d'ambiances lisible au gré des saisons (forêt de feuillus sur fougères rousses de Sillé-le-Guillaume, Lisière boisée sur tapis de bruyères du Bois des Vallons)

Lorsque la profondeur du sol le permet, vocation principale est la production de bois à vocation :

- d'énergie (débouché local évoluant aujourd'hui du particulier vers la chaudière collective)
- d'industrie (panneaux particules, papier)
- d'œuvre (sciage, charpente, palette, etc.)



UP8-20-28 Versant boisé de châtaigniers recépé et conduits pour l'exploitation du bois (Bais)

Ces espaces présentent par ailleurs usage cynégétique et sont surtout valorisés pour le tourisme et les loisirs au travers notamment de chemins de randonnée, bases de loisirs, campings, équipements spécifiques (cf. développement dans la partie dynamique des paysages).



UP8-20-29 Des équipements de loisirs et d'accueil touristique qui se font discrets dans les clairières, bénéficiant des espaces forestiers (Hambers)

2.5 Un habitat diffus et des bourgs en sentinelle sur les vallées

Un bâti rural diffus qui mélange les influences architecturales



UP8-20-30-Un bâti rural diffus qui ponctue le bocage (Hambers)

Afin d'être au plus proche des troupeaux en pâture et à proximité des cultures, le bâti rural est traditionnellement diffus. Il s'implante la plupart du temps dans les deux tiers inférieurs des versants de vallées et de collines (pas dans les fonds humides ni sur les crêtes aux terres pauvres et exposées aux vents). Seuls les moulins et les anciennes forges sont implantés sur les rivières et ruisseaux, à l'appui des digues retenant les eaux des étangs.



UP8-20-31 Des moulins et forges alimentés par des retenues d'eau sur les ruisseaux : anciennes forges d'Hermet (Jublains-Mézangers)

Il en est de même pour les bourgs qui sont peu nombreux et souvent très espacés dans les collines du Maine. Mêlant granite et schiste, le bâti traditionnel est souvent massif et compact. Les toitures majoritairement d'ardoise peuvent très ponctuellement laisser place aux bardeaux de châtaignier, aux chaumes et plus à l'est à la tuile plate (sous l'influence Sarthoise).

L'HABITAT RURAL ANCIEN DES PAYS DE LA MAYENNE



Illustrations
B. DESVAUX - J. JACOUTOT
architectes



Les encadrements.
Nord, la pierre taillée est réservée aux encadrements d'ouvertures (jambages - appuis - linteaux).



Dalle d'ardoise servant d'égout sous la petite fenêtre éclairant l'évier.



EVRON (secteur 4)



Lucarne - porte dite "gerbière". La base sur le mur de façade, les joues sont garnies d'ardoises à pureau horizontal.



EVRON (secteur 4)

4 - L'Erve. C'est la région du grès roussard. Bien que l'ardoise domine, on rencontre encore des maisons recouvertes de tuiles plates ou à écailles.



Four à pain



Hangar (Loge)



Pigeonnier



Puits

UP8-20-32 Typologies architecturales du bâti rural des collines du Maine (CAUE 53)



UP8-20-32bis Chaumière en longère avec des murs en moellons de granite (Courcité)

Un bâti qui s'organise suivant la pente et l'exposition



UP8-20-33 Un bâti qui s'organise en longère suivant les courbes de niveau et abritant une cour exposée au sud (Rouez)

Traditionnellement le bâti rural est organisé autour d'une cour rectangulaire exposée au sud ; le logement présente donc une dissymétrie avec une façade ouverte sur la cour et une façade quasi aveugle exposée au Nord ou aux vents d'ouest, où l'on retrouve les annexes du logis sous un prolongement du toit. La longueur des bâtiments principaux s'implante parallèlement aux courbes de niveaux pour limiter les terrassements (une partie du bâtiment pouvant être parfois semi-enterrée). Sur les secteurs les plus pentus le bâti peut ainsi simplement s'organiser en longère. Pour la protéger de l'humidité, la ferme est fréquemment surélevée et on y accède par un perron. Les dépendances encadrent la cour souvent refermée par la grange en face du logis. Celle-ci donne accès au jardin et aux vergers encore présent à côté de nombreux hameaux.



UP8-20-34 Des vergers traditionnels qui ponctuent le bocage et accompagnent encore le bâti rural (Brée)

Ces ensembles sont aujourd'hui fréquemment masqués par les nouveaux bâtiments d'exploitation ou d'élevage et le développement de pavillons à l'accroche des hameaux. Ils s'intègrent par ailleurs dans la trame bocagère ce qui les rend plutôt discrets.



UP8-20-35 Des bâtiments d'exploitation contemporains monumentaux d'autant plus lisibles dans le paysage que les haies disparaissent (Saint-Mars-du-Désert)

Les principaux bâtis urbains caractéristiques du territoire sont (source Atlas des paysages de la Mayenne 2002) :

- **La maison de maître** : maison à étage, elle possède un toit à 4 pans. Les ouvertures sont axées verticalement et horizontalement. Implantée au milieu du jardin, elle est entourée d'un mur réalisé avec les mêmes matériaux.



UP00-a Maison de maître (Port-Brillet)

- **La maison de l'artisan commerçant** : l'habitation se trouve à l'étage, le rez-de-chaussée étant réservé à l'activité. Le toit peut avoir 2 ou 4 pans et comporter des lucarnes. Les ouvertures, là aussi, sont alignées verticalement et horizontalement. La croupe du toit peut être perpendiculaire ou parallèle à la rue.
- **La maison du tisserand** : la particularité est que l'on doit gravir un escalier pour accéder au logement en raison du sous-sol à demi-enterré, permettant le maintien d'une humidité nécessaire au tissage du lin (ex : Parné-sur-Roc).



UP00-b Maison de tisserand (Saint-Pierre-sur-Orthe)

- **La maison ouvrière** : avant le 19ème siècle, un habitat ouvrier existait déjà, notamment auprès des anciennes forges. Il se multiplie avec l'essor industriel et ressemble fortement à l'habitat rural local. Construites en série, les maisons ouvrières sont souvent alignées et regroupées en cité. La brique est utilisée pour les encadrements d'ouvertures. Elle comprend parfois un étage (ex : Port-Brillet).



UP00-c Maison ouvrière (Parné-sur-Roc)



UP00-d Maison ouvrière (Port-Brillet)

- **La maison de l'ouvrier agricole** : souvent située en périphérie de village, elle est la plupart du temps composée d'un rez-de-chaussée avec parfois un étage éclairé d'une lucarne. Le faîtage est perpendiculaire à la rue.
- **La maison de l'agent SNCF** : elle présente des caractéristiques similaires à celles de l'habitat ouvrier. Construite en série, de taille standard, de la brique encadrant les ouvertures, elle est visible à tous les passages à niveau (en agglomération comme en diffus).



UP00-e Maison de garde barrière (Grez-en-Bouère)

Des bourgs qui s'étagent et ponctuent les vallées

Compte tenu du relief, les bourgs se sont implantés le plus souvent sur des versants exposés au sud et sur la partie haute des vallées ou dans l'amont des fonds de vallée (comme Bais par exemple). Pour s'adapter à la pente le bâti s'étagé. La structure urbaine du bourg devient compacte ou certains bourgs gardent une structure linéaire le long d'une courbe de niveau. Les différences de niveau sont gérées par le bâti ou des jeux de murs de soutènement qui encadrent les jardins. Quelques placettes en belvédère ou des ruelles descendantes ouvrent ou cadrent des perspectives sur le grand paysage ou le coteau bocager d'en face. Depuis la vallée les bourgs constituent des repères où le clocher se distingue émergeant d'un enchevêtrement de toitures. Des jeux de visibilités entre les bourgs s'installent et ponctuent les vallées.



UP8-20-36 Des bourgs qui s'étagent et constituent des repères marquants des vallées (Saint-Thomas-de-Courceriers)

Des cités en nid d'aigle sur les vallées

Les collines du Maine présentent un patrimoine important de cités anciennes qui contrôlaient l'accès à ces marches de la Maine. La configuration de ces crêtes gréseuses offrait un promontoire naturel permettant de contrôler visuellement les plateaux et plaines alentours tout en fournissant des défenses naturelles. Leur patrimoine architectural et urbain remarquable préservé et

reconnu fait l'objet de protections importantes (monuments historiques, sites classés ou inscrits, ville et pays d'art et d'histoire, petite cité de caractère...).

Consulter la synthèse historique des Villes et Pays d'Art et d'Histoire des Coëvrons-Mayenne (lien cliquable : <http://www.vpah.culture.fr/villes/coevrons-co.htm>)

C'est Jublains qui constitue le premier témoignage éloquent de ces cités : Sur une petite crête reliant le bois de Bourgon à la colline du Bois du Teil, les témoignages archéologiques de l'ancienne cité gallo-romaine de Jublains révèlent le plan orthogonal et les équipements d'une ville adossée d'une forteresse. Ces ruines offrent encore aujourd'hui un panorama sur le bassin d'Evron dominé par la chaîne des monts

Laissez-vous conter Jublains (lien de chargement du DOC01.pdf)



UP8-20-37 Enceinte de la forteresse de Jublains dominant la plaine d'Evron (Jublains)

A l'époque médiévale, ce sont les forteresses et les cités de Sainte-Suzanne, Villaines-la-Juhel, Sillé-le Guillaume qui marquent le paysage. Juchées sur les crêtes gréseuses, souvent lovées dans une lisière forestière, elles s'étagent comme une fresque urbaine sur les coteaux bocagers. Dominant les vallées et les plateaux au sud, ces cités participent aussi à l'ambiance pittoresque et à la mise en scène de ces paysages.



UP8-20-38 Enceinte de Sainte-Suzanne ouvrant sur le paysage du sud des collines du Maine (Sainte-Suzanne)

Des villes carrefour, passage obligé vers les collines du Maine

En périphérie des secteurs au relief les moins facilement accessibles, des villes se sont développées bénéficiant de leur position de carrefour entre les collines du Maine et les plateaux ou les plaines environnantes. Ainsi Fresnay-sur-Sarthe à l'est et sur l'unité Evron constituent de véritables portes urbaines : ce sont des passages obligés pour pénétrer dans les paysages montueux du cœur du Maine.



UP8-20- 39 Basilique d'Evron marquant le cœur historique de cette ville carrefour (Evron)

Construite autour de son abbaye bénédictine attirant de nombreux pèlerins, la ville d'Evron constitue dès le Moyen-Age un pôle d'échange commercial et d'artisanat qui ne cessera de se développer au cours de l'histoire. Au cœur de son bassin bocager qui fait la transition entre le Bas-Maine, la vallée de la Mayenne et les collines du Maine, La ville d'Evron bénéficie d'une très bonne desserte avec son réseau routier étoilé et sa liaison ferroviaire. Tout comme Sillé-le-Guillaume qui bénéficie également de ces dessertes, Evron présente des ambiances urbaines affirmées qui se renforcent encore aujourd'hui avec un développement important des zones d'activités et de zones d'habitat.



UP8-20-40 Paysage des extensions urbaines d'Evron marqué par des quartiers pavillonnaires et des zones d'activités (Evron)

2.6 Des exploitations directes du milieu naturel qui marquent le paysage

Une exploitation des roches marquante dans le paysage

La qualité des roches du socle géologique est encore aujourd'hui fortement exploitée et nombreuses sont les carrières qui marquent le paysage à la fois par leurs fronts de taille monumentaux comme et par les infrastructures de traitement des matériaux. Les plus imposantes et marquantes dans le paysages sont l'unité de traitement de Neau avec ses tours blanches et les carrières de Voutré avec le front de taille lisible depuis la lisière nord de Charnie et ses tapis alimentant les concasseurs en franchissant la route.



UP8-20-41 Des infrastructures de carrières qui créent des repères industriels dans le paysage de bocage (Voutré)

Pour en savoir plus sur les matériaux d'extraction des collines du Maine :

- **Source : Notice de la carte géologique au 1/50000ème – feuille de Sillé-le-Guillaume ; J. LE GALL, P. MORIZOT ; Éditions du BRGM – ORLÉANS-1998 (123p)**

« Les nombreuses carrières qui exploitaient pour l'empierrement les grès-quartzites des Formations des Grès de Sainte-Suzanne et du Grès armoricain sont toutes abandonnées aujourd'hui. La principale exploitation de granulats est celle de Voutré (Société nouvelle des carrières de l'Ouest) qui, depuis plus de cent ans, utilise les volcanites de la Formation des Pyroclastites de Voutré (carrière de « porphyre ») pour la viabilité et la construction. Les granulats, dont la production annuelle avoisine deux millions de tonnes, servent au revêtement des routes de la région (ballast et macadam) et sont largement transportés par voie ferrée en région parisienne.



UP8-20-42 Stocks de granulats de la carrière de Voutré émergeant du bocage (Voutré)

L'utilisation des calcaires cambriens pour la fabrication de la chaux remonte au XVI^e siècle et s'est poursuivie jusqu'à la fin du XIX^e siècle (Delaunay, 1955). De cette industrie, subsistent d'imposants fours à chaux dont les mieux conservés se situent à la Boissière (flanc nord des Coëvrons). Récemment deux carrières ont été ouvertes dans les faciès dolomitiques des calcaires cambriens : l'une dans les Coëvrons, à l'Ouest de Voutré (étang de Grouteau), l'autre en Charnie à l'emplacement d'une ancienne petite exploitation (Ouest de Vinay). La dolomie extraite est en partie acheminée à Neau où elle est traitée en vue de nombreuses utilisations. Crue, elle sert à la fabrication du verre, au traitement des fumées des centrales thermiques, et elle est incorporée dans les aliments pour bestiaux. Traitée à 1 100 °C, elle donne une chaux magnésienne utilisée comme amendement, pour le traitement

des eaux usées et dans l'industrie laitière. Cuite à 1 800 °C, elle donne les « dolomies frittées » employée dans les fours réfractaires de l'industrie métallurgique (Doré et al, 1987).



UP8-20-43 Repères des terrils et usines de traitement des matériaux de la carrière de Neau (Neau)

Jadis, d'autres matériaux furent exploités pour la confection de moellons et pavés (conglomérat et arkoses cambriens, grès de Sainte-Suzanne,...), pour la fabrication d'ardoises (argilites et siltites briovériennes) et pour l'ornementation (marbre bleu turquin de Voutré). En outre, les ampélites siluriennes servirent à la fabrique de tuiles et de briques et même de crayons de charpentier (ampélites graphiques des Tuileries ; Delaunay, 1955). »

Des parcs éoliens qui ponctuent le nord des collines du Maine

Tout comme l'unité paysagère voisine des corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs, les collines du Maine présentent plusieurs parcs éoliens qui se concentrent essentiellement autour de la haute vallée de l'Aron à Bais. Ces parcs jouent de covisibilités importantes et ponctuent l'horizon entre les courbes des monts boisés.



UP8-20-44 Covisibilité entre parcs éoliens dominant la vallée de l'Aron (Bais)

Pour en savoir plus sur le patrimoine bâti et naturel

Rubrique patrimoine :

- **Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés**
- **Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5>
- **Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale :** <http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6>

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

Rubrique Trame verte et bleue :

Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html>

3. Les sous-unités paysagères de « UP »

Les collines du Maine se caractérisent par des paysages bocagers de monts et de vaux. Ces paysages trouvent des variations principalement dans les configurations du relief, qui induit de fait des variations dans l'implantation du bâti et la structuration sensiblement différente du bocage. Ces caractères permettent de discerner quatre sous-unités paysagères :

- Les collines de Bais
- Le bassin d'Evron
- La haute vallée de l'Erve
- Les crêtes boisées de Charrie et des Coëvrons

[Lien vers la carte de l'unité et des sous-unités paysagères des collines du Maine](#)

3.1 Les collines de Bais

Les collines de Bais s'organisent comme une chaîne de crêtes et de collines boisées (Mont Rochard, Montaigu, Izé...) qui s'identifient clairement sur l'horizon. Elles constituent des promontoires ouvrant des panoramas remarquables sur le lointain. La gestion des espaces boisés, notamment sur le site classé du Mont Montaigu, s'attache à valoriser ces panoramas en privilégiant la lande autour des principaux belvédères.



UP8-31-01 Des crêtes et une chaîne collinaire qui multiplient les effets de promontoire et de belvédère : vu du Mont Rochard depuis la butte de Montaigu (Hambers)

Le réseau bocager encore très préservé se structure sur les pentes des collines et dans les vallées qui entaillent le plateau. Sur ce dernier, la mise en culture de grandes parcelles contribue à ouvrir la maille bocagère et dégager les perspectives, révélant autant le bâti des exploitations agricoles que l'horizon des crêtes boisées (et notamment la crête de Villaines-la-Juhel qui marque l'horizon nord).



UP8-31-02 Un plateau cultivé où la disparition des haies ouvre les vues sur le bâti agricole et les bourgs (Courcité)

Les petits bourgs sont nichés dans la partie haute des vallées mais souvent en deçà des lignes de crête. Ils présentent fort caractère patrimonial variations dans l'architecture entre le Maine roux et le Maine blanc).



UP8-31-03 Des bourgs qui s'étagent dans les deux tiers inférieurs des vallées (Bais)

La sous-unité paysagère est particulièrement marquée par la présence de nombreux parcs éoliens qui ponctuent les horizons ouest et nord.



UP8-31-04 Des éoliennes qui ponctuent les vues et marquent l'horizon du plateau (Champgéneteux)

3.2 Le bassin d'Evron

Le bassin d'Evron se présente comme un paysage de "cuvette" bocagère clairement circonscrite par les ensembles boisés des Coëvrons (Bois des Vallons et d'Hermet, Forêt de Bourgon, la Lande Royale), la crête de Jublains et les collines de Bais. Ce paysage de bocage est fermé par la trame de haies denses créant des écrans opaques qui se superposent compte tenu du faible relief.



UP8-32-01 Un bassin au relief légèrement ondulé par des vallons, cerné par des lisières boisées et par la chaîne des collines du Maine (Gesnes)

Il présente également des ambiances forestières remarquables. Des séries d'étangs à l'appui du réseau hydrographique agrémentent souvent la lisière des boisements, ce qui explique entre autre le patrimoine d'anciennes forges et la valorisation de ces plans d'eau pour le tourisme et les loisirs.



UP8-32-02 Un paysage marqué par de nombreux étangs qui sont autant de lieux de loisirs dans l'écrin bocager (Saint-Ouëns-des-Vallons)

Ces secteurs de vallons doux humides sont structurés par un bocage spécifique dense adapté à cette forte présence de l'eau. La présence de petites peupleraies tend à fermer visuellement l'espace déjà intimiste des vallées.



UP8-32-03 Dans les vallées, un bocage dense spécifique de saules, aulnes et chênes têtards que les peupleraies tendent à masquer (Montsûrs)

Cette sous-unité paysagère présente un important patrimoine historique de cités anciennes (notamment gallo-romaine avec Jublains, et médiévale avec Evron), de parcs boisés entourant des châteaux et de bâti rural traditionnel souvent imposant. Les bourgs se développent sur les parties les plus hautes du bassin et sont en général implantés le long des ruisseaux et rivières. Le développement d'activités est concentré autour de la voie ferrée (pôle urbain d'Evron, Montsûrs, Carrières Neau) qui développe de fait un cordon de repères industriels émergeant du paysage de bocage.



UP8-32-04 Des bourgs qui s'installent sur les parties les plus hautes du bassin mais qui gardent une relation intime à l'eau (Monstsûrs)

3.3 La haute vallée de l'Erve

Le caractère le plus marquant de la haute vallée de l'Erve est sans aucun doute le couloir paysager qui s'étire de manière quasi-rectiligne suivant la direction de la crête de la forêt de Sillé-le-Guillaume. Ce paysage, clairement orienté nord-est/sud-ouest, est marqué par les crêtes boisées. Cette direction est relayée par d'autres vallées et des lignes de buttes sur lesquelles s'implantent les principaux bourgs patrimoniaux (notamment Sillé-le-Guillaume qui domine la haute vallée de la Vègre et ses affluents).



UP8-33-01 Un paysage de vallée orientée par une crête boisée où les bourgs jouent des covisibilités (Saint-Martin-de-Connée)

Le réseau bocager est bien conservé et très lisible sur les pentes avec un habitat rural diffus relativement bien préservé du cœur de la vallée jusqu'à mi-pente des coteaux. Seules les lignes de peupliers et petites peupleraies longeant la rivière en fond de vallée atténuent quelque peu la perception de l'amplitude de ces couloirs visuels.



UP8-33-02 Un réseau bocager qui structure la pente des coteaux depuis la ligne de peupliers marquant la ripisylve (Saint-Georges-sur-Erve)

Les châteaux de Sillé-le-Guillaume et de Foulortte constituent des repères historiques marquant de ces vallées. De même les développements urbains assez diffus et marquants du pôle de Sillé-le-Guillaume et de l'imposante carrière de Voutré à l'appui de la voie ferrée sont particulièrement lisibles dans ces paysages qui jouent des covisibilités entre les coteaux et des longues perspectives dans la vallée.



UP8-33-03 Le château de Foultorte et son domaine, un repère majeur de la vallée de l'Erve (Saint-Georges-sur-Erve)



UP8-33-04 Des développements urbains très lisibles qui s'étagent sur le coteau où la vieille ville s'est implantée à mi-pente (Sillé-le-Guillaume)



Les crêtes boisées multiplient les Ambiances forestières remarquables avec des vallons boisés et des clairières sur des plans d'eau aménagés pour les loisirs et le tourisme

UP8-33-05 Des paysages forestiers remarquables qui jalonnent les crêtes gréseuses (Sillé-le-Guillaume)

3.4 Les crêtes boisées de Charnie et des Coëvrons



UP8-34-01 Une cité médiévale en promontoire qui cadre les vues sur la campagne environnante et semble faire remonter le temps (Sainte-Suzanne)

Ce paysage de vallons bocagers est marqué par des crêtes boisées orientées quasi est ouest. Les principaux bourgs s'implantent sur ces promontoires. Ainsi la cité patrimoniale de Sainte-Suzanne et le bourg perché de Saint-Denis-d'Orques offrent des belvédères urbains particulièrement remarquables sur la campagne alentours.



UP8-34-02 Un belvédère urbain qui met la campagne « au bout de la rue » (Saint-Denis-d'Orques)

Les paysages forestiers de la Grande et la Petite Charnie referment les vues autour de vallons intimistes. Le contraste est saisissant sur les lisières de ces crêtes boisées qui offrent des vues en belvédère au sud sur le Bas-Maine et la campagne ondulée sarthoise et au nord sur la crête forestière de Sillé-le-Guillaume.



UP8-34-03 Un plateau bocager ondulé dominé par la crête de la forêt de Charnie et la crête boisée de Sillé-le-Guillaume qui marque l'horizon (Sainte-Suzanne)

Au nord de ces ensembles forestier, un plateau légèrement ondulé offre une transition à l'est vers les paysages de la champagne de Conlie. L'identité architecturale et matériaux de la champagne sarthoise se distinguent particulièrement dans le réseau bocager qui semble descendre progressivement dans la plaine calcaire de Conlie. Avec sa longue perspective boisée et juché sur son coteau dominant la Vègre et l'horizon de la plaine céréalière, le château de Sourches marque de manière magistrale cette transition entre deux paysages contrastés.



UP8-34-04 Perspective du château de Sourches qui marque la transition entre les collines du Maine et la champagne de Conlie (Tennie)

4. Les dynamiques paysagères

Pour en savoir plus sur la dynamique des paysages à l'échelle régionale

Lien sur la dynamique régionale

4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur de Sainte-Suzanne

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

Un bourg et son enceinte sur l'éperon rocheux dominant l'Erve

C'est au XI^{ème} siècle qu'ont été construits le donjon, le bourg et son enceinte sur l'éperon rocheux dominant l'Erve. La prospérité de Sainte-Suzanne est venue de l'exploitation de la chaux dès 1529 et de l'énergie grâce à 15 moulins sur l'Erve. Au XIX^{ème} siècle, l'agglomération s'est ouverte grâce à la construction d'un quartier commerçant en dehors de l'enceinte. Le site initial est un éperon rocheux, élément rare du relief du Maine. La vocation défensive du bourg découle de cet élément topographique. Au siècle dernier, le bourg s'est agrandi sur la crête qui aboutit à l'éperon. Dans les années 1970, c'est le coteau exposé au sud qui a été urbanisé. Cette position en hauteur rend sensible toute intégration dans le paysage. Le bourg moyenâgeux épouse la forme triangulaire de l'éperon. Il est parcouru d'un réseau de ruelles très étroites, avec pour point central la place. A cette forme ramassée s'ajoute au XIX^{ème} siècle une structure linéaire le long de la route de Montsurs avec le bourg commerçant. Légèrement à l'écart, le lotissement s'inscrit entre deux routes (tendance concentrique). D'une structure regroupée, le bourg de Ste-Suzanne est passé à une structure étirée le long de la route de Montsurs.



UP08-04-ETAT MAJOR : Sainte-Suzanne – Carte d'état-major (1840)-(SCAN Historique à l'échelle du 1 :40000)

Une tendance à l'ouverture des plateaux agricoles

L'ouverture des paysages agricoles, particulièrement marquée dans l'évolution contemporaine des paysages ruraux, est visible dans le secteur de Sainte-Suzanne, mais reste cependant très limitée. Cette évolution est ainsi perceptible sur les plateaux à l'ouest et au nord-est du bourg et se matérialise par des remembrements parcellaires visibles à travers la comparaison des orthophoto de 1958 et 2013. Globalement, le maillage parcellaire se modifie peu. Les mouvements de reliefs notamment ne favorisent pas automatiquement le développement des cultures céréalières en champs ouverts. Bien que le maillage bocager se soit élargi, il reste une structure relativement forte qui quadrille les vallonnements perçus depuis le site de Ste-Suzanne.



UP08-03-ORTHO_1958 – Sainte-Suzanne – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP08-02-ORTHO_ - Sainte-Suzanne – Orthophoto 2013-- (BD ORTHO)

Les phénomènes d'ouverture progressive des paysages agricoles sont plus visibles sur d'autres secteurs de l'unité. Ainsi, dans le secteur situé entre Hambers et Bais notamment, le développement des activités de céréaliculture a encouragé la déstructuration des haies bocagères et progressivement ouvert le paysage et en parallèle ils ont contribué à la diminution de l'espace prairial.



UP08-40-XXX- Le développement des cultures céréalières ouvre progressivement les paysages agricoles. Sur la photo ci-dessus, le maintien de la haie protégeant le chemin rural présentent une image très contrastée face à l'évolution des paysages environnants (Hambers – 2015)

L'évolution du bocage se lit aussi dans l'évolution des modes d'entretien des haies. L'atlas départemental des paysages de la Mayenne de 1999 mentionnait un registre de haies taillées qui n'est plus observé aujourd'hui. De même les vergers sont de moins en moins présents.

La mutation des paysages ruraux se définit également par la présence grandissante d'un bâti agricole au volume imposant, dont la perception est accentuée par l'ouverture du paysage. L'impact visuel de ces bâtiments diffère selon leur implantation, les volumes, la nature et la couleur des matériaux utilisés, présence ou non d'une structure végétale à proximité. Le dynamisme de l'activité agricole se matérialise par ailleurs par le développement de l'élevage bovin et avicole avec notamment l'élevage label ou de filière (Loué- Bel) qui conditionnent l'architecture mais aussi et surtout les trames végétales associées. L'atlas départemental des paysages de la Mayenne de 1999 mentionnait un début de développement de bâtiments d'élevage bovin, ce phénomène aujourd'hui généralisé, les rend caractéristique de ce paysage.



UP08-40-XXX- Le développement de l'élevage, notamment avicole, est visible au sein de l'unité. Il pose des nouveaux enjeux en termes d'intégration paysagère des bâtiments agricoles (Sainte-Suzanne – 2015)

L'exemple de Sainte-Suzanne montre par ailleurs le maintien des prairies de pâture principalement dans les secteurs de vallée. Par ailleurs, dans la même logique d'évolution que pour les unités voisines, les nombreux vergers qui existaient autour de la ville ont quasiment tous été supprimés. Implantés autrefois sur les coteaux ils offraient au bourg une couronne fleurie aujourd'hui disparue.

Un renforcement des boisements sur les versants et dans les vallées

L'exemple de Sainte-Suzanne permet de constater un renforcement progressif des principaux boisements. L'orthophoto de 2013 montre ainsi une descente de l'extrémité ouest de la forêt de la Grande Charnie sur les versants, ainsi qu'une densification du couvert végétal au niveau de la vallée de l'Erve. Les exploitants forestiers semblent de plus en plus délaisser les crêtes pour planter les boisements sur les versants où les terres sont plus fertiles. Dans le cas de Sainte-Suzanne, le développement des boisements les plus récents se composent ainsi de peupliers, qui investissent progressivement les abords de l'Erve, et de conifères qui s'implantent davantage sur les versants. Dans le cas des vallées, l'évolution tend ainsi vers une fermeture progressive des paysages et la perte de lisibilité des cours d'eau.

Plus globalement, à l'échelle de l'unité, les principales forêts (Sillé, Grande Charnie, Bourgon, Bois des Vallons et d'Hermet) sont à dominante feuillues. Lorsque la profondeur du sol le permet, la production de bois se développe. La sylviculture est alors en lien avec l'énergie (débouché local évoluant aujourd'hui du particulier vers la chaudière collective), l'industrie (panneaux particules, papier), et le bois d'œuvre (sciage, charpente, palette, etc.). L'usage cynégétique est secondaire. Progressivement, la futaie feuillue devient le mode de gestion privilégiée de ces forêts.



UP08-40-XXX- Le développement de l'activité sylvicole est notamment visible dans le secteur du Bois d'Hermet (Mézangers – 2015)



UP08-40-XXX- L'enrichissement progressif et le développement des peupleraies contribuent à fermer les paysages de vallée (Sainte-Suzanne – 2015)

Une extension urbaine vers les plateaux



UP08-40-XXX_Sainte-Suzanne – Orthophoto 1996



UP08-02-ORTHO_ - Sainte-Suzanne – Orthophoto 2013

Le secteur de Sainte-Suzanne connaît un développement urbain qui se tourne exclusivement vers les coteaux sur la partie ouest du bourg. Ce cadrage de l'urbanisation est dû à plusieurs facteurs. D'une part, le relief accidenté du secteur de Sainte-Suzanne empêche un développement sur la partie est du bourg, à proximité de la cité médiévale située sur un promontoire rocheux. Par ailleurs, les impératifs de préservation d'un panorama exceptionnel sur le patrimoine médiéval de la ville impliquent une certaine forme de vigilance en termes de développement urbain.

Les plateaux agricoles situés à l'ouest du bourg sont ainsi progressivement par l'extension urbaine qui continue à se développer, comme en témoigne la comparaison des orthophoto de 1996 et 2013. Peu à peu, le tissu pavillonnaire homogénéise le paysage des franges urbaines côté ouest, même si ces développements témoignent d'une certaine cohérence urbaines, tant en termes de continuité du tissu que d'accompagnement paysager. La D7 qui quitte le bourg vers l'est est ainsi accompagné d'un talus plantés qui limite la perception des franges urbaines.



UP08-40-XXX- Aux abords de la D9 qui quitte Sainte-Suzanne vers l'ouest, un talus aménagé limite la visibilité sur les extensions pavillonnaires (Sainte-Suzanne – 2015)



UP08-40-XXX- Les extensions de Sainte-Suzanne sur les plateaux à l'ouest du bourg prennent la forme d'un tissu pavillonnaire (Sainte-Suzanne – 2015)

L'unité paysagère offre par ailleurs d'autres modèles de diffusion pavillonnaire pour lesquels les principes de continuité du bâti ne sont pas structurants. Ainsi, à Sillé-le-Guillaume, le développement urbain s'est opéré sous forme de mitage qui depuis la vallée de la Vègre, a progressivement gagné les coteaux au nord du bourg, en se diffusant le long des axes. Cette évolution de la ville contribue à perturber la lisibilité de la transition entre ville et campagne.



UP08-40-XXX- Le phénomène de mitage de l'espace agricole et de dispersion du bâti est particulièrement important dans le secteur de Sillé-le-Guillaume (Sillé-le-Guillaume – 2015)



UP08-40-XXX- L'orthophoto permet de constater le phénomène de mitage et de dispersion en cours dans le secteur de Sillé-le-Guillaume (2013)

La mise en valeur du patrimoine urbain

Labellisée à plusieurs titres (la seule commune de France à détenir à la fois les labels : plus beaux villages de France, petite cité de caractère, station verte, Commune touristique, pays d'art et d'histoire et village fleuri), la commune de Sainte-Suzanne abrite un patrimoine exceptionnel qui assure son attractivité touristique. La valorisation de ce patrimoine implique notamment des interventions qualitatives sur l'espace public. Cela passe également par une attention particulière portée sur l'intégration des équipements de type panneaux pédagogiques, centre d'accueil touristique, aire de stationnement.



UP08-40-XXX- La mise en valeur du patrimoine médiéval de Sainte-Suzanne implique des interventions qualitatives sur l'espace public-(Sainte-Suzanne – 2015)



UP08-40-XXX- Implantation historique du bourg de Sainte-Suzanne-(Source : Archives Départementales de Mayenne)



UP08-40-XXX L'affichage des marques de labellisation contribue à renforcer l'attractivité du patrimoine urbain (Sainte-Suzanne – 2015)



UP08-40-XXX La mise en valeur du patrimoine urbain nécessite des interventions de requalification de l'espace public (Sainte-Suzanne – 2015)

A Sainte-Suzanne, la mise en valeur du patrimoine historique est également passée par la création du Centre médiéval et culturel du Maine, au sud du bourg, qui a investi un ancien site défensif préservé.



UP08-40-XXX- A l'image du Centre médiéval et culturel du Maine situé à Sainte-Suzanne, le patrimoine local est mobilisé à des fins touristiques -(Sainte-Suzanne – 2015)

Dans une moindre mesure, et à des fins moins touristiques, le centre ancien d'Evron a également fait l'objet d'une requalification importante.



UP08-40-XXX Le centre d'Evron a fait l'objet d'une requalification de l'espace public qui favorise la mise en scène des éléments patrimoniaux (Evron – 2015)

L'impact paysager du développement des équipements récréatifs

Le développement des loisirs et des activités touristiques s'est propagé sur l'ensemble de l'unité. En accompagnement du patrimoine architectural et bâti, une diversité d'activités récréatives s'est installée à proximité de sites naturels de qualité ou d'espaces patrimoniaux. Des hébergements, notamment des campings et des aires de stationnement, ont fleuri sur le territoire à proximité de la forêt domaniale de Sillé ou encore dans les vallées de l'Orthe, de l'Erve... Des bases de loisirs ont été aménagées et ont permis d'entretenir certains éléments naturels du paysage. Les plans d'eau notamment ont conservé leur accessibilité et les espaces à vocation de loisirs ont renforcé leur visibilité ce qui améliore la lisibilité de certains paysages. La relation avec le patrimoine naturel et architectural a été préservée par le développement de sentiers de randonnée.



UP08-40-XXX- A Sainte-Suzanne, l'aménagement d'un site d'hébergement touristique a contribué à étendre la ville vers le sud (Sainte-Suzanne – 2015)



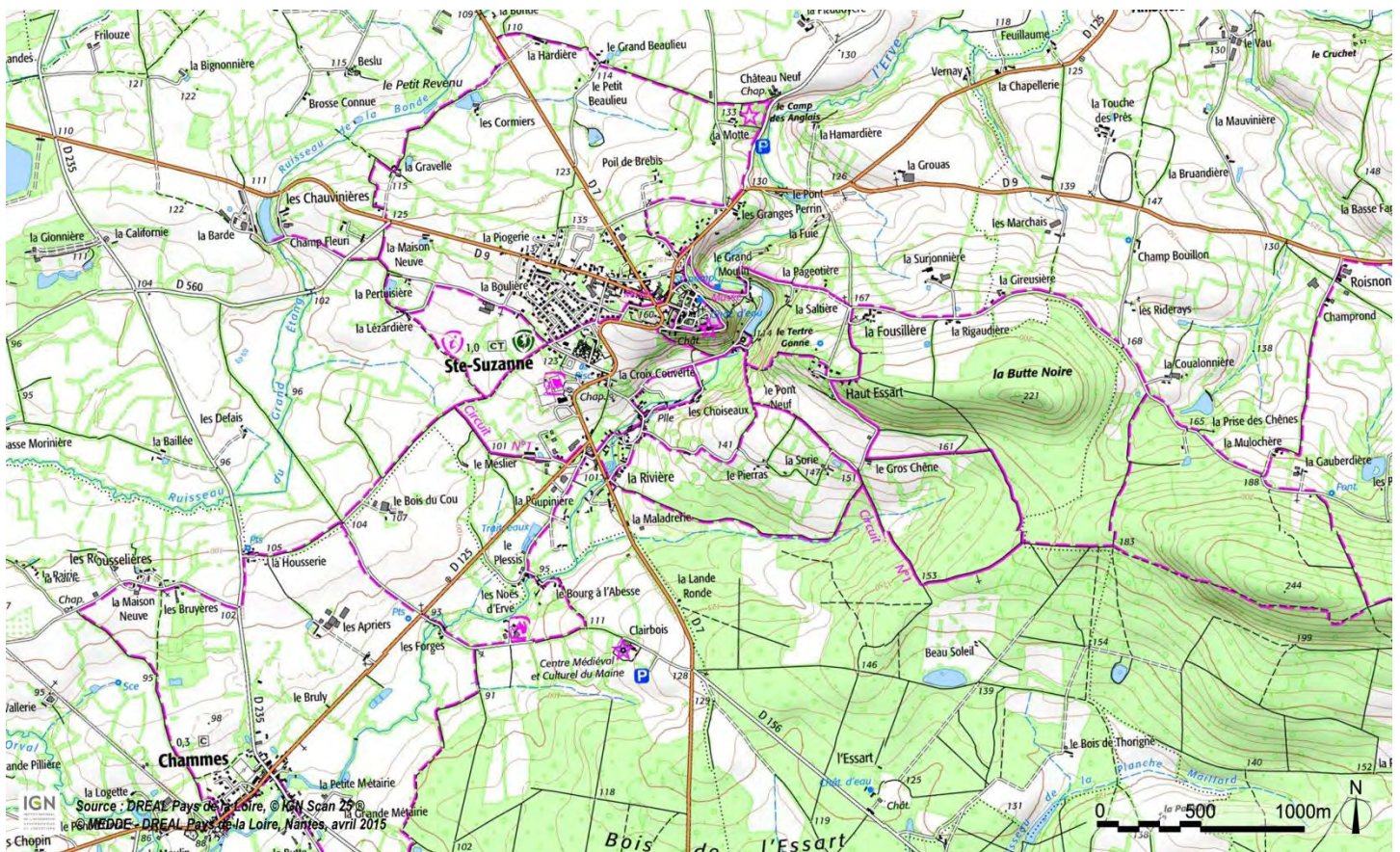
UP08-40-XXX- Dans le secteur de Sainte-Suzanne, la mise en place de parcours invite à la découverte du patrimoine urbain et rural - (Sainte-Suzanne – 2015)



UP08-40-XXX A Sillé-le-Guillaume, l'aménagement de la base de loisirs de Sillé Plage aux abords du Grand Etang a encouragé l'installation de nouveaux sites d'hébergement de plein air (Sillé-le-Guillaume – 2015)

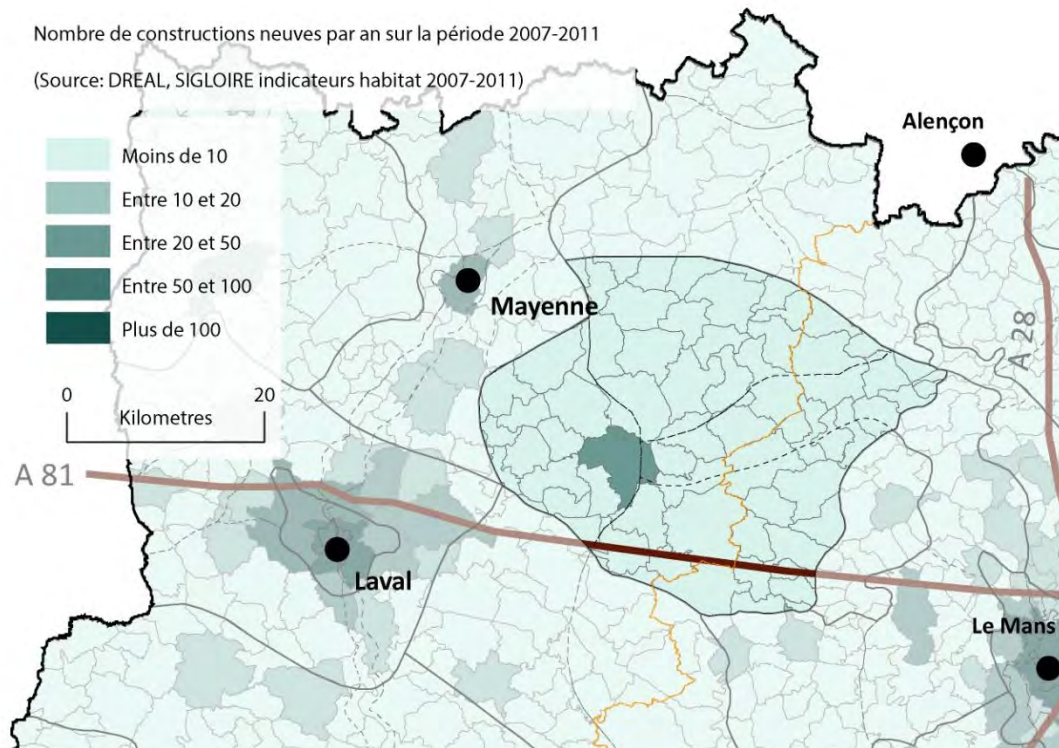


UP08-40-XXX A Mézangers, l'étang du Gué de Selle accueille aujourd'hui de nombreux équipements dédiés aux activités récréatives (Mézangers – 2015)



UP08-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Sainte-Suzanne-(SCAN 25)

4.2 Un faible développement urbain propice aux paysages ruraux



UP01-40-DYN XXX (source DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

Une multitude de petits pôles ruraux

L'éloignement des grandes agglomérations et des principaux pôles dans le secteur des collines du Maine a évité un développement urbain important. La multiplication des axes de déplacements a permis à chaque petite entité urbaine de se construire et de maintenir une certaine dynamique dans le vaste espace rural. Mais le déploiement du réseau viaire a été propice au mitage et la diffusion du bâti. Le paysage est aujourd'hui impacté, notamment en lien avec son ouverture, par les nombreuses constructions visibles sur le territoire.

L'attractivité touristique et la volonté de préserver le patrimoine et les perspectives monumentales a permis de conserver une insertion paysagère de qualité aux abords de certains bourgs ruraux.

Evron, l'émergence d'un pôle rural, relais des agglomérations du Maine

La Ville d'Evron s'est organisée au cœur d'un réseau routier en étoile. La ligne ferroviaire traverse le centre et a permis l'avènement de l'industrie à la fin du 19^{ème} siècle. Le pôle s'est surtout organisé après la seconde guerre mondiale, par le développement de l'industrie agro-alimentaire notamment. Le tissu résidentiel s'est étalé jusqu'aux axes de déplacement qui englobent la ville. Au-delà de cette « rocade », l'urbanisation s'est propagée au Nord, entre équipements, activités et quartiers d'habitat. Quelques hameaux se sont construits en continuité des carrefours des axes principaux de déplacements et en marge du tissu aggloméré. Ils marquent les entrées de la ville mais cet effet vitrine attire des surfaces commerciales, parfois peu intégrées.



UP08-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur Sud de la ville d'Evron-(SCAN 25)

Le développement urbain au Sud de la ville d'Evron témoigne de la dynamique et l'impact fort le long des axes de déplacements. D'une part l'expansion de l'habitat à dominante pavillonnaire s'est généralisée, d'autre part, les entreprises et structures commerciales se sont installées au plus près des carrefours stratégiques et visibles au maximum. La ville a su à minima cadrer son urbanisation au Sud dans les limites de sa rocade. A contrario, au Nord, la ville a débordé et témoigne des mutations paysagères fortes.



UP08-40-XXX- L'orthophoto permet de constater le phénomène développement pavillonnaire hors rocade au Nord de la ville d'Evron (2013)

4.3 L'inscription paysagère des infrastructures et des zones d'activités économiques

La seconde moitié du 20^{ème} siècle a vu l'arrivée de grands groupes agro-alimentaires et a permis de développer une économie plus locale, basée sur un territoire agricole. Le long des axes ferroviaires et viaires, le tissu économique s'est propagé. Les grandes entreprises se sont installées, notamment à proximité d'Evron. Les activités commerciales se sont récemment établies en périphérie, assez éloignées du centre, répondant aux demandes de consommation et impactant fortement le paysage.

Les vallées, notamment celle de l'Evre, a permis l'implantation d'axes et l'essor de zones d'activités à proximité. Parsemé sur l'ensemble de l'unité, la plupart des installations infrastructurelles traversent le territoire sans réelle intégration ni réflexion de composition du paysage. La majorité de l'unité a connu un faible développement de zones d'activités et a préservé son caractère rural et agricole.



UP08-40-XXX la surélévation de la voie ferrée dans un paysage assez horizontale accentue la visibilité de l'infrastructure (Brée – 2015)



UP08-40-XXX La présence de voie ferrée est davantage signalée par le développement des bâtiments d'activités à ses abords (Evron – 2015)



UP08-40-XXX Les bâtiments d'activités composent l'entrée de ville d'Evron depuis la RD 7 (Brée – 2015)

4.4 La présence d'activités spécifiques : les carrières

La Kabylie, carrière de Voutré

La Société des Carrières de Voutré possède une exploitation appelée la Kabylie sur les communes de Voutré, Saint-Georges-sur-Erve, Vimarcé (53) et Rouessé-Vassé (72). En fonction des extensions et des défrichements, des parcelles à reboiser en compensation sont recherchées. L'autorisation d'exploitation a été renouvelée sur 257 ha et une extension de 48 hectares sur la commune de Saint-Georges-sur-Erve est prévue.



UP08-40-XXX La carrière de Kabylie située à Voutré contribue à modifier le paysage (Torcé-Vivier-en-Charnie – 2015)

La carrière de Neau : La chaux aérienne, « le sel de l'industrie »

La carrière de Neau « Chaux et Dolomie Françaises » est l'unique site à extraire et fabriquer de la chaux aérienne dolomitique en France. Le groupe belge Lhoist est propriétaire des trois carrières à ciel ouvert gravitantes autour de l'usine. L'autorisation d'exploitation a été renouvelée en 2013 par arrêté préfectoral.



UP08-40-XXX Vue depuis les hauteurs de Montaigu au nord, la carrière de Neau et notamment ses bâtiments d'activités constituent un repère imposant dans le paysage (Brée – 2015)

4.5 Parc éolien

Le parc éolien de Bais et Trans regroupe 3 éoliennes d'une puissance unitaire de 2MW. Elles ont été autorisées en 2010. Le parc éolien d'Hambers a été autorisé la même année, pour la construction de 4 éoliennes d'une puissance unitaire de 2MW également. La ferme éolienne de la Roche a ajouté une éolienne sur la commune de Bais d'une puissance de 3MW et une en prévision sur la commune de Champgeneteux.

Le parc éolien de l'Oasis est en cours sur la commune d'Hardanges, pour la construction de 5 éoliennes d'une puissance unitaire de 2500 W.



UP08-40-XXX Dans le secteur de Bais, le développement d'un parc éolien crée de nouveaux repères dans le paysage agricole (Bais – 2015)

5. Les enjeux de l'unité paysagère

Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des collines du Maine (8)

RENFORCER LA MISE EN SCÈNE DU PAYSAGE DES VALLÉES ET DES PROMONTOIRES

1. Limiter la fermeture des fonds de vallée ou des hauts de versants des collines pour conserver les panoramas et les perspectives
2. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemins à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vue, entretenir le bocage et valoriser la perception du patrimoine
3. Maintenir la qualité de la couverture arborée des crêtes forestières et assurer une gestion qui préserve la qualité des lignes d'horizon
4. Améliorer la lisibilité du réseau hydrographique dans les paysages en valorisant la trame végétale spécifique associée et le patrimoine lié à l'eau
5. Maintenir, encourager les prairies en fond de vallée qui garantissent l'ouverture visuelle et la singularité du paysage
6. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire

ACCOMPAGNER LA VALORISATION TOURISTIQUE DES PAYSAGES URBAINS PATRIMONIAUX ET DES PAYSAGES RURAUX

7. Favoriser la mise en valeur des panoramas existants depuis ou sur les paysages urbains patrimoniaux (Sainte-Suzanne, Sillé-le-Guillaume...)
8. Assurer la mise en valeur du bâti patrimonial dans les centres urbains et en zone rurale
9. Valoriser les éléments identifiants de la ville/bourg (rivières, jardins, boisements, belvédères, place, espaces libres, patrimoine, alignements)
10. Assurer une intégration qualitative et une cohérence des éléments participant à la promotion touristique des paysages urbains historiques : aire de stationnement, panneaux d'information, sentiers...
11. Développer les « chemins de traverse » thématiques pour valoriser la diversité des paysages forestiers et de vallées ainsi que des villes et bourgs de caractère

PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES RURAUX EN TENANT COMPTE DES BESOINS DES ACTIVITÉS AGRICOLES

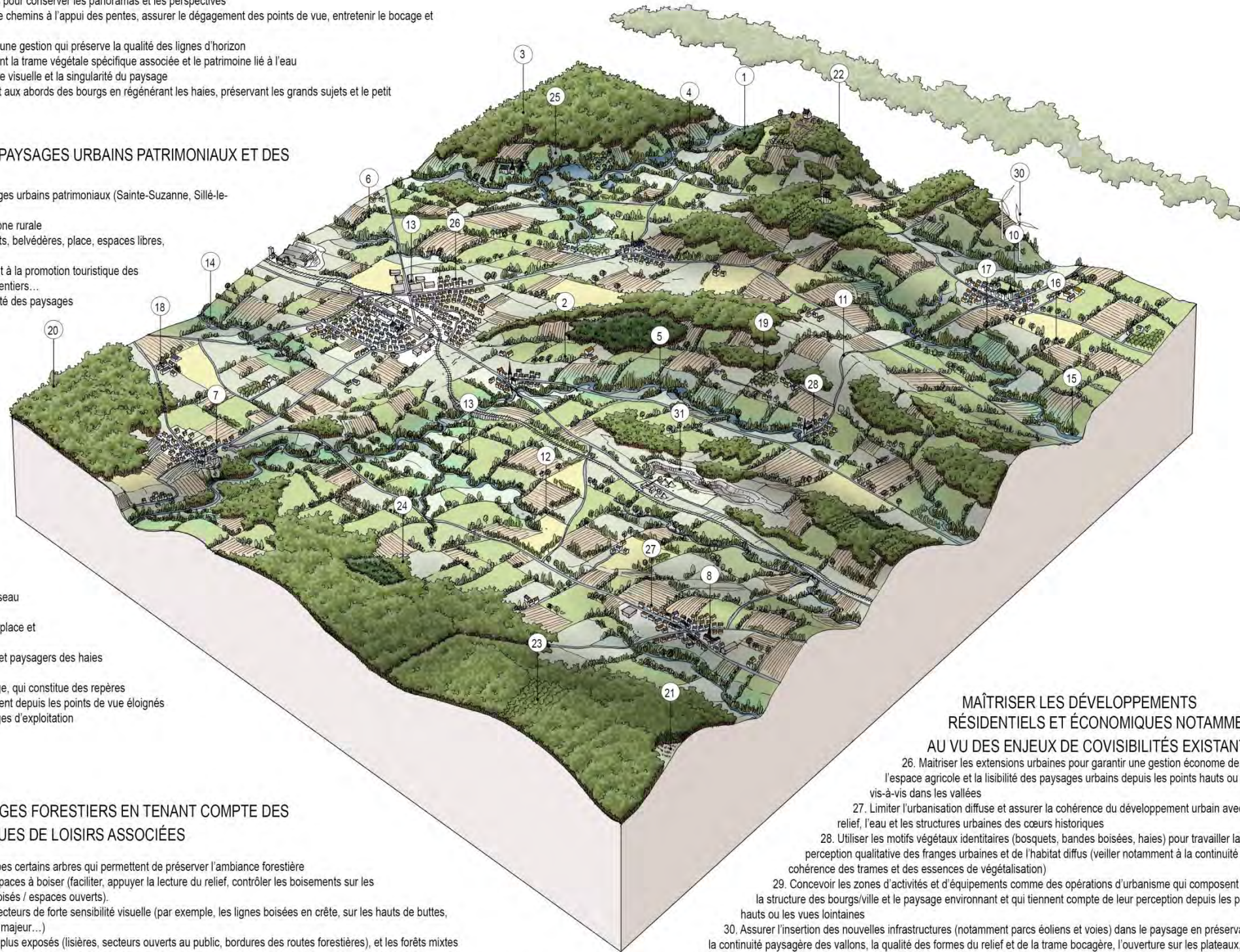
12. Prendre en compte la forte sensibilité visuelle et les covisibilités lointaines des paysages de cette unité en maintenant la diversité et l'alternance des cultures et des pâtures
13. Maintenir le réseau de haies dense et fermé qui caractérise les paysages de cette unité
14. Assurer la pérennité des haies existantes ainsi que des boisements, des alignements et des arbres isolés par des actions de gestion, de réhabilitation et de régénération
15. Protéger les haies qui présentent un rôle paysager accru : haies liées aux cours d'eau, haies parallèles aux courbes de niveau, haies traditionnelles en réseau continu, haies arborées de grand développement
16. Privilégier les techniques culturales compatibles avec le réseau bocager en place et d'impact visuel modéré
17. Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies avec les acteurs concernés
18. Veiller à la qualité architecturale du bâti agricole, notamment le bâti d'élevage, qui constitue des repères paysagers et assurer la cohérence par rapport au bâti rural patrimonial notamment depuis les points de vue éloignés
19. Préserver et entretenir les anciens vergers sur versants et à l'appui des sièges d'exploitation

PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES FORESTIERS EN TENANT COMPTE DES BESOINS DES ACTIVITÉS SYLVIQUES ET DES PRATIQUES DE LOISIRS ASSOCIÉES

20. Valoriser les paysages forestiers de futaie et préserver les effets de lisières
21. Limiter l'impact des coupes rases dans le paysage et ménager lors des coupes certains arbres qui permettent de préserver l'ambiance forestière
22. Prendre en compte les lignes structurantes des paysages pour définir les espaces à boisier (faciliter, appuyer la lecture du relief, contrôler les boisements sur les espaces de forte pente, de vallées, prendre en compte les équilibrés espaces boisés / espaces ouverts).
23. Privilégier la futaie jardinée et limiter les coupes à blanc franches dans les secteurs de forte sensibilité visuelle (par exemple, les lignes boisées en crête, sur les hauts de buttes, en lisière, le long des axes viaires, à proximité des bourgs ou du patrimoine bâti majeur...)
24. Privilégier les feuillus, en particulier au niveau des espaces visuellement les plus exposés (lisières, secteurs ouverts au public, bordures des routes forestières), et les forêts mixtes (notamment en replantation après résineux).
25. Affirmer la vocation ludique de certains boisements et adopter une approche adaptée pour l'installation des équipements en lien avec l'attractivité des forêts : camping, hôtellerie-restauration, aire de stationnement...)

MAÎTRISER LES DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS ET ÉCONOMIQUES NOTAMMENT AU VU DES ENJEUX DE COVISIBILITÉS EXISTANTS

26. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace agricole et la lisibilité des paysages urbains depuis les points hauts ou les vis-à-vis dans les vallées
27. Limiter l'urbanisation diffuse et assurer la cohérence du développement urbain avec le relief, l'eau et les structures urbaines des cœurs historiques
28. Utiliser les motifs végétaux identitaires (bosquets, bandes boisées, haies) pour travailler la perception qualitative des franges urbaines et de l'habitat diffus (veiller notamment à la continuité et la cohérence des trames et des essences de végétalisation)
29. Concevoir les zones d'activités et d'équipements comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des bourgs/ville et le paysage environnant et qui tiennent compte de leur perception depuis les points hauts ou les vues lointaines
30. Assurer l'insertion des nouvelles infrastructures (notamment parcs éoliens et voies) dans le paysage en préservant la continuité paysagère des vallons, la qualité des formes du relief et de la trame bocagère, l'ouverture sur les plateaux, les covisibilités lointaines et le recul permettant la lisibilité des silhouettes des bourgs/ville
31. Veiller à l'intégration paysagère des carrières et anticiper l'évolution du paysage après exploitation



Lien sur les enjeux régionaux

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

5.1 Renforcer la mise en scène du paysage des vallées et des promontoires

Le relief offre des points de vues et variés sur les vallées et promontoires de l'unité. Le patrimoine naturel rythme les paysages. Les lignes d'horizon sont marquées par les couvertures arborées, la trame bocagère et le patrimoine bâti. Les vallées et le réseau hydrographique est plus cantonné, fermé par la densification végétale. Les covisibilités sur les coteaux sont importantes et nécessitent un traitement paysager particulier. L'ensemble des panoramas et perspectives doivent pouvoir être maintenues et mises en scène.

- Limiter la fermeture des fonds de vallée ou des hauts de versants des collines pour conserver les panoramas et les perspectives
- Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vue, entretenir le bocage et valoriser la perception du patrimoine
- Maintenir la qualité de la couverture arborée des crêtes forestières et assurer une gestion qui préserve la qualité des lignes d'horizon
- Améliorer la lisibilité du réseau hydrographique dans les paysages en valorisant la trame végétale spécifique associée et le patrimoine lié à l'eau
- Maintenir, encourager les prairies en fond de vallée qui garantissent l'ouverture visuelle et la singularité du paysage des fonds de vallée
- S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire.



UP01-50-La préservation des réseaux bocagers sur les pentes et au niveau des franges urbaines participent à la bonne gestion des paysages ruraux (Voutré)

5.2 Accompagner la valorisation touristique des paysages urbains patrimoniaux et des paysages ruraux

Les collines du Maine sont riches et variées en patrimoine. La dispersion sur l'ensemble du territoire valorise le parcours touristique mais fragilise sa protection. L'intégration des nouveaux modes d'habitat nuit parfois au paysage urbain et à l'intérêt architectural. La ruralité de l'unité apporte de plus des éléments de patrimoine naturels et d'intérêt paysager à associer avec le bâti traditionnel et les bourgs patrimoniaux. L'enjeu est de maintenir et de renforcer l'attractivité touristique tout en préservant le caractère rural et paysager des lieux. Une intégration identitaire fait de repères et qui joue avec le relief et l'environnement naturel.

- Perpétuer la protéger et la mise en valeur les panoramas existants depuis ou sur les paysages urbains patrimoniaux (Sainte-Suzanne, Sillé-le-Guillaume...)
- Assurer la mise en valeur du bâti patrimonial dans les centres urbains et en zone rurale

- Valoriser les éléments identifiants de la ville/bourg (rivières, jardins, boisements, belvédères, place, espaces libres, patrimoine, alignements)
- Assurer une intégration qualitative et une cohérence des éléments participant à la promotion touristique des paysages urbains historiques : aire de stationnement, panneaux d'information, sentiers...
- Développer les " chemins de traverse " thématiques pour valoriser la diversité des paysages forestiers et de vallées et des villes et bourgs de caractère



UP01-50-Entre attractivité touristique et préservation des paysages urbains : l'intégration des aires de stationnement nécessite un accompagnement paysager (ici végétal) de qualité (Sainte-Suzanne)



UP01-50-La préservation des panoramas sur les silhouettes des bourgs patrimoniaux constitue un enjeu important de l'unité (Sainte-Suzanne)

5.3 Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des besoins des activités agricoles

Les collines du Maine sont caractérisées par une diversité de paysages ruraux. D'une part, les covisibilités et le relief accentuent l'ouverture de certains paysages. L'alternance des cultures et de l'élevage et la pâture maintient la diversité visuelle. Un réseau de haies dense est également présent et participe à maintenir les usages écologiques et économiques du territoire. Le bâti agricole est en revanche parfois peu intégré, notamment lorsque le paysage est ouvert avec une lisibilité assez lointaine.

Les arbres jouent également un rôle important dans les franges entre espace agricole et urbain. Qu'ils composent une haie ou un verger, ils participent au traitement qualitatif et paysager des transitions entre monde urbain et milieu agricole.

- Prendre en compte la forte sensibilité visuelle et les covisibilités lointaines des paysages de cette unité en maintenant la diversité et l'alternance des cultures et des pâtures
- Maintenir le réseau de haies dense et fermé qui caractérise les paysages de cette unité.
- Assurer la pérennité des haies existantes ainsi que des boisements, des alignements et des arbres isolés par des actions de gestion, réhabilitation et de régénération
- Protéger les haies qui présentent un rôle paysager accru: haies liées aux cours d'eau, haies parallèles aux courbes de niveau, haies traditionnelles en réseau continu, haies arborées de grand développement.
- Privilégier les techniques culturales compatibles avec le réseau bocager en place et d'impact visuel modéré
- Partager la connaissance des différents usages économiques, écologiques et paysagers des haies avec les acteurs concernés.
- Veiller à la qualité architecturale du bâti agricole, notamment le bâti d'élevage, qui constitue des repères paysagers et assurer la cohérence par rapport au bâti rural patrimonial notamment depuis les points de vue éloignés.
- Préserver et entretenir les anciens vergers sur versants et à l'appui des sièges d'exploitation



UP01-50-L'installation des bâtiments en continuité de l'existant, l'usage de colorimétrie adaptée favorisent une meilleure intégration paysagère des bâtiments agricoles (Chammes)



UP01-50-XXX Face à la multiplication des bâtiments agricoles, le maintien du réseau bocager facilite la réponse aux enjeux d'intégration paysagère (Saint-Mars-du-Désert)

5.4 Préserver la qualité et la diversité des paysages forestiers en tenant compte des besoins des activités sylvicoles et des pratiques de loisirs associées

Un des atouts du territoire est la multitude et la variété de bois et boisements présents. Sous forme de masses ou de bosquets, ils rythment le paysage et participent au rôle d'ouverture/fermeture de certains espaces. Les forêts structurent le territoire rural des collines du Maine et définissent les lignes d'horizon. Elles ont de plus un rôle économique liée à la sylviculture et, en tant que patrimoine naturel, à l'essor du développement touristique et de loisirs.

- Valoriser les paysages forestiers de futaie et préserver les effets de lisières
- Limiter l'impact des coupes rases dans le paysage et ménager lors des coupes certains arbres qui permettent de préserver l'ambiance forestière
- Prendre en compte les lignes structurantes des paysages pour définir les espaces à boiser (faciliter, appuyer la lecture du relief, contrôler les boisements sur les espaces de forte pente, de vallées, prendre en compte les équilibres espaces boisés / espaces ouverts).
- Privilégier la futaie jardinée et limiter les coupes à blanc franches dans les secteurs de forte sensibilité visuelle (par exemple, les lignes boisées en crête, sur les hauts de buttes, en lisière, le long des axes viaires, à proximité des bourgs ou du patrimoine bâti majeur...)
- Privilégier les feuillus, en particulier au niveau des espaces visuellement les plus exposés (lisières, secteurs ouverts au public, bordures des routes forestières), et les forêts mixtes (notamment en replantation après résineux).
- Affirmer la vocation ludique de certains boisements et adopter une approche adaptée pour l'installation des équipements en lien avec l'attractivité des forêts : camping, hôtellerie-restauration, aire de stationnement...)



UP01-50-XXX La sensibilité paysagère des paysages forestiers nécessite une réflexion approfondie dans le cadre de l'installation des équipements de type aire de stationnement (Sillé-le-Guillaume)

5.5 Maîtriser les développements résidentiels et économiques notamment au vu des enjeux de covisibilités existants

Le déploiement d'axes de déplacements a permis le développement de l'urbanisation sur le territoire. L'unité est traversée par certaines voies variées et importantes (train, route majeure, réseau viaire secondaire...). Une partie du territoire a pu profiter de ces dessertes pour développer des activités, équipements et de l'habitat, notamment à proximité des infrastructures les plus importantes. Les transitions entre la ruralité et l'urbain ne sont pas toujours bien traitées et peuvent nuire à la qualité des paysages et à l'identité architecturale et patrimoniale des sites.

- Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace agricole et la lisibilité des paysages urbains depuis les points hauts ou les vis-à-vis dans les vallées
- Limiter l'urbanisation diffuse et assurer la cohérence du développement urbain au relief, à l'eau et aux structures urbaines des cœurs historiques
- Utiliser les motifs végétaux identitaires (bosquets, bandes boisées, haies) pour travailler la perception qualitative des franges urbaines et de l'habitat diffus (veiller notamment à la continuité et la cohérence des trames et des essences de végétalisation)
- Concevoir les zones d'activités et d'équipements comme des opérations d'urbanisme qui composent avec la structure des bourgs/ville et le paysage environnant et qui tiennent compte de leur perception depuis les points hauts ou les vues lointaines
- Assurer l'insertion des nouvelles infrastructures (notamment parcs éoliens et voies) dans le paysage en préservant la continuité paysagère des vallons, la qualité des formes du relief et de la trame bocagère, l'ouverture sur les plateaux, les covisibilités lointaines et le recul permettant la lisibilité des silhouettes des bourgs/ville.
- Veiller à l'intégration paysagère des carrières et anticiper l'évolution du paysage après exploitation



UP01-50-XXX La mobilisation des éléments végétaux en accompagnement des zones d'activités crée un paysage d'entrée de ville plus qualitatif (Sillé-le-Guillaume)